

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
  M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire  
  M. MARIO DUMAIS, commissaire  
  M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

**DEUXIÈME PARTIE**

VOLUME 111

Séance tenue le 3 avril 2003, à 9 h  
Salle Dom Polski  
1956, rue Frontenac  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2003 .....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIES DE NUTRITION ANIMALE ET CÉRÉALIÈRE BENOÎT DÉSILETS, YVAN LACROIX.....	2
--	---

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE:

5 Bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, Louise Boucher. Je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques et je suis accompagnée de mes trois collègues, André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Donc, ce matin, nous accueillons l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière, à qui l'on a accordé un temps total de deux heures et demie pour présenter son opinion sur le dossier de la production porcine et, bien sûr que ce temps couvre également la période d'échange que la Commission souhaite avoir avec l'AQINAC.

15 Donc, après la présentation du mémoire, on prendra une pause d'une dizaine de minutes, le temps de reprendre son souffle et après quoi, la Commission échangera avec monsieur Lacroix ainsi que monsieur Benoît Désilets de l'AQINAC.

20 Je vous rappelle peut-être simplement certaines règles. Il est sûr que nous accordons un droit de rectification à toute personne qui croit une information erronée dans le mémoire présenté par le groupe qui est devant la Commission. Par contre, je vous informe tout de suite qu'il s'agit bien de corriger des faits et non pas de venir contre-argumenter l'opinion des participants. Si jamais il était de votre intention de corriger quelque fait, il faut préalablement s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Et, à la fin de la séance, j'appellerai les personnes qui s'y seront inscrites.

25 Par ailleurs, nous avons également cet après-midi une séance, de même que ce soir. Demain matin, nous consacrons, à 9 h également, une séance particulière avec l'UPA et, demain après-midi, nous terminerons avec, je crois qu'il y a six participants d'inscrits.

30 Alors, sans plus tarder, j'inviterais monsieur Yvan Lacroix, ainsi que monsieur Benoît Désilets, à se présenter devant nous.

35 Peut-être pour ceux qui n'étaient pas là, hier, il y a un petit cochon rose sur la table. Alors, peut-être informer les gens du pourquoi de la présence de ce petit cochon rose. En fait, c'est le groupe ENvironnement JEUnesse qui nous a remis ce petit cochon et, à chacune des recommandations de leur mémoire, ils y ont introduit un sou, afin que l'on épargne pour l'avenir. Voilà!

40 Bonjour, monsieur Lacroix!

**M. YVAN LACROIX :**

Bonjour!

45 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, monsieur Désilets!

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

50

Bonjour!

**M. YVAN LACROIX :**

55

Bonjour à tous! Bonjour, madame la présidente, messieurs les commissaires. Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est donnée de venir exprimer notre point de vue et, en même temps, de nous écouter et, j'imagine, d'avoir lu notre mémoire.

60

Je suis Yvan Lacroix, directeur général de l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière du Québec et monsieur Désilets travaille aussi comme consultant au niveau de l'AQINAC.

65

J'aimerais, au point de départ, juste pour vous souligner que nous avons fait une étude sur l'évolution structurelle de la production porcine, qui a été faite par AGÉCO, qui est une branche commerciale de GREPA. Cette étude-là, on a été promoteur de cette étude-là via la Table filière porcine et c'est une étude qui comprend environ 96 pages.

70

Cette étude consiste en un volet comparatif de l'évolution structurelle de l'évolution porcine au Québec versus le reste du Canada, les États-Unis, l'Europe, dans le but de démontrer à travers les années comment ces structures-là se sont adaptées aux différents enjeux.

75

Donc, il y a beaucoup, beaucoup d'éléments dans ça qui ont servi à bâtir notre mémoire. On ne soulève pas tous les détails de ça, mais on s'en est inspiré. En même temps, on s'est inspiré de notre créativité aussi. Donc, on vous remet cette étude-là ici, au BAPE, aux personnes concernées.

80

La structure de la présentation, on va aller vers profil et mission de l'AQINAC, intérêt de l'AQINAC au BAPE. Le portrait du secteur. Les enjeux traditionnels. Les nouveaux enjeux environnementaux. Et sociaux. Et autres enjeux sociaux récents. Et, nous avons aussi ce qu'on appelle le concept de agriconditionnalité que nous aimerions expliquer ici davantage. Et, la conclusion.

J'aimerais revenir, même si nous l'avons fait lors de notre présentation le 7 novembre, j'aimerais revenir sur le profil de l'AQINAC. L'AQINAC a été fondée en 1961. Elle représente

85 l'ensemble de l'industrie de la nutrition animale et céréalière du Québec. Nous avons  
200 membres actifs et associés qui se composent de fabricants d'aliments, négociants en  
céréales et des fournisseurs d'intrants de biens et de services. Ici, on peut souligner des  
compagnies génétiques, des compagnies pharmaceutiques, des compagnies d'ingrédients de  
base, soit aussi des institutions financières, etc.

90 L'AQINAC dessert, par sa mission, l'ensemble des fermes autonomes au Québec, peu  
importe la production animale et peu importe la taille et le modèle, avec ses membres. Parce qu'il  
faut toujours penser qu'en tant que fabricants d'aliments qui sont nos membres, et négociants en  
céréales, bien, si on se limite aux fabricants d'aliments, son rôle est de desservir l'ensemble des  
95 fermes autonomes du Québec.

Aussi, comme fabricant d'aliments, nous sommes impliqués directement dans l'élevage,  
que ce soit au niveau du porc, de la volaille, des oeufs de consommation ou des oeufs  
d'incubation. Quand on parle ici du porc, bien, on parle de l'aspect ferme associée ou ferme  
100 propriété avec les fabricants d'aliments.

Au point de vue services-conseils, l'AQINAC a développé avec ses membres, à travers  
les années, l'approche nutrition santé, la régie, la génétique, la biosécurité, le calcul des coûts  
de production et de construction, le calcul des résultats technico-économiques et l'encadrement  
105 apporté dans un concept salubrité — si on parle HACCP, un exemple — et aussi, l'approche  
environnementale.

Toute cette approche-là au niveau des services-conseils est basée sur la recherche et le  
développement qui se sont faits à travers les années, soit au niveau des conditions du Québec,  
110 d'élevage, ou à partir de références ou d'échanges avec nos fournisseurs d'intrants ou des  
universités sur une base mondiale.

Services-conseils, souvent le terme utilisé ici, le profil de l'AQINAC, services-conseils,  
nous avons 800 représentants techniques qui sont employés des membres de l'AQINAC. Donc,  
115 nous parlons de nutritionnistes, de vétérinaires, d'agronomes, technologues spécialisés en  
environnement, qui font partie du groupe technique des membres de l'AQINAC.

La mission de l'AQINAC comme telle. La mission de l'AQINAC comme telle est de  
répondre aux exigences des consommateurs et de la société en matière de sécurité alimentaire,  
120 d'environnement, de qualité, de conditions d'élevage et de retombées économiques.

On soulève souvent pourquoi les exigences des consommateurs quand vous êtes des  
fabricants d'aliments pour animaux. Donc, c'est important, parce qu'on est presque au début de  
la chaîne comme telle, des fournisseurs d'intrants qui fournissent à nos fabricants d'aliments,  
125 mais à partir de la recherche des nutritionnistes ou toute l'approche vétérinaire, mais c'est très  
important pour nous de s'assurer que la formulation de l'alimentation soit faite en conséquence des  
besoins du consommateur.

130 Donc, si on parle d'un porc plus léger, moins gras, d'un poulet moins gras, si on parle des oeufs oméga par rapport au cholestérol, mais pour alimenter ces animaux-là, il faut qu'il y ait eu une recherche spécifique ou une génétique spécifique qui nous permette d'arriver à ce produit final là. Donc, il faut tenir compte, c'est la raison pour laquelle que les exigences des consommateurs, ça fait partie de notre exercice.

135 Contribuer par son dynamisme au développement de sa clientèle-producteur, donc le service-conseil que nous avons, clientèle-producteur si on parle de ferme autonome, le service-conseil que nous avons est au service de cette clientèle-là, de ses productions par rapport à l'implication au niveau directement de l'élevage, et de ses technologies, et à l'économie aussi, et ce, en harmonie avec les principes de cohabitation.

140 Le principe de cohabitation, bien franchement, c'est quelque chose qui est sérieusement à développer, même si on a fait des choses à travers les années, des principes qui se sont appliqués, c'est un modèle qu'on a à développer davantage par rapport à cette mission-là.

145 Défendre les intérêts de ses membres et de promouvoir l'industrie agroalimentaire moderne. *Agroalimentaire moderne* signifie pour nous que ça va être le producteur ou l'entreprise agricole qui va être en mesure de répondre à ces enjeux: donc, l'environnement, la salubrité, la cohabitation et de produire un produit de qualité au bout.

150 Travailler en synergie et en complémentarité avec les principaux intervenants de la chaîne agroalimentaire. Donc, c'est important pour nous de s'assurer qu'on garde une ouverture par rapport à différents organismes majeurs impliqués au niveau de l'agriculture au Québec. Que ce soit des fédérations ou le syndicalisme agricole ou le ministère de l'Agriculture ou le ministère de l'Environnement ou tout autre organisme, on est ouvert à échanger pour bien s'assurer que, ensemble, on puisse arriver à combler les enjeux présents.

160 L'intérêt au BAPE, en réalité, on pourrait dire bien des points, mais je veux juste m'assurer que l'objectif ici de notre présence, c'est d'expliquer la norme agriconditionnalité que nous avons comme concept à vouloir développer. Et, cette norme-là, l'objectif, et on va y revenir aussi plus tard, mais vous donner quelques principes qu'on soit en mesure d'attacher à cette norme-là tout au long de notre présentation, certains principes de ce concept.

165 Et, donc, c'est de s'assurer du développement durable. Ça, c'est l'objectif de la norme d'agriconditionnalité. C'est un des principes. Donc, vous savez quoi. On parle ici de l'environnement, de l'aspect économique et l'aspect social.

170 De reconnaître aux fins du développement futur le gestionnaire de qualité capable de s'adapter aux nouvelles réalités et de lui allouer le support nécessaire. On sera en mesure d'expliquer ça davantage aussi.

Et de s'assurer la confiance du milieu par la mise en place d'une norme, une certification par le BNQ. Donc, pour nous, un contrôle externe, connu et reconnu, de s'assurer que le travail avancé via cette norme-là soit bien fait.

175 Et de s'assurer de l'application rapide des engagements. Ça, c'est plus qu'important. Parce qu'on peut tout mettre ça en place, mais si on n'est pas en mesure de s'engager, de mettre rapidement tous ces engagements-là, bien, on va se retrouver dans quatre, cinq ans, encore devant madame Boucher, si c'est encore vous qui êtes là. Ça fait que ce n'est pas tout à fait ça qu'est l'objectif.

180 Le portrait du secteur, c'est l'importance de l'agriculture et de l'agroalimentaire. C'est seulement des chiffres, je vais passer rapidement, mais vous avez sûrement entendu ces points-là. Mais c'est important de remettre en perspective ces différents facteurs pour comprendre la production porcine. C'est majeur, mais en même temps il y a une dynamique dans ça qui impose des conditions qui exigent soit un soutien de l'État en cours de route ou soit un bon gestionnaire de qualité en cours de route qui peut appliquer les bonnes normes.

185 Donc, l'agriculture québécoise, on parle de 60 000 emplois comme tels. On parle de l'agroalimentaire québécois, on parle de 425 000 emplois, dont spécifiquement dans le porc, vous savez, on parle tout le temps entre 29 000 et 30 000 emplois. Et qu'est-ce qui est important de réaliser aussi, c'est que l'investissement de l'agroalimentaire se fait beaucoup hors des grands centres urbains, dont en région l'investissement est majeur. Et la balance commerciale due à tous les objectifs de croissance que l'industrie a désiré mettre ensemble, bien, elle est passée à une balance commerciale positive de 415 M\$ en l'an 2000.

195 L'agriculture et l'agroalimentaire comme tel, la stratégie était, en cours de route, de s'assurer de fournir des aliments de qualité en quantité suffisante, dont l'autosuffisance comme telle. Donc, d'arriver, en réalité, à combler les besoins du Québec et tout en considérant que la qualité, le prix et la quantité, il faut qu'ils soient là.

200 L'autre point ici, on parle de l'occupation comme telle et l'entretien du territoire. Ici, ce qu'on veut dire, c'est par rapport à l'entretien du territoire et l'occupation, mais on a une présence, comme on a expliqué tantôt, mais en même temps il y a tout des paliers économiques greffés, une complémentarité économique d'entreprises qui se sont greffées aussi à l'agriculture comme telle au niveau du territoire. Puis, ça, c'est encore un élément dont il faut tenir compte.

205 L'agriculture et l'agroalimentaire, observations et positions. La production agricole est autosuffisante au Québec. On croit à l'exportation. Nous sommes pour le concept de l'exportation, tout en respectant, par contre, des principes. À condition que la gestion adéquate des ressources naturelles renouvelables soit respectée, le respect de l'environnement et les réponses aux attentes sociétales locales.

210 Quand on vous parlait tantôt d'agriconditionnalité, c'est un des concepts en cours de route qu'il est très important pour nous de se positionner et disons qu'on va l'expliquer davantage tantôt. Mais ce concept-là est majeur, que ce soit au niveau d'approvisionner la population québécoise ou d'exporter notre produit, ça reste important de respecter ces trois concepts-là.

215

220 Caractéristiques du secteur porcin. La viande comme telle porcine est une excellente source de protéines, très compétitive. Il pourrait y avoir plusieurs analyses à ce niveau-là pour le prouver comme tel, mais vous pouvez voir que la viande la plus produite au monde, elle se partage de la façon suivante: le porc, 40 %; la volaille, 25 %; le boeuf, 30 %; ovins-caprins, 5 %.

225 Donc, le porc est la viande la plus produite au monde et la plus consommée au monde, et elle a ses raisons d'être, sa qualité et ses caractéristiques intrinsèques.

230 La production mondiale de porc, on parle d'environ 1 milliard de porcs sur le côté mondial. La Chine représente 40 %; l'Union européenne, 25 %; l'Amérique du Nord, 15 %; les États indépendants, 10 %; l'Europe de l'Est, 5 %; les autres pays, 5 %;

235 On soulève ces chiffres-là parce qu'il va falloir tenir compte que le Québec joue dans une dynamique mondiale, puis ce n'est pas lui qui décide tout seul dans son coin, avec ses prix. Puis il y a des conditions de marché qui viennent l'influencer sérieusement.

240 Et, au niveau nord-américain comme tel, on parle de 150 millions de porcs et le Canada représente environ 19 % de la production nord-américaine et le Québec, 4,8 %.

245 Donc, quand on parle de l'industrie américaine qui est 95 à 100 millions de porcs sur les 150 millions, bien, vous pouvez être certain que la production américaine étant plus grande que le Canada et le Mexique, elle est très responsable du cycle de la production et du prix du marché comme tel. Donc, l'influence est très grande à ce niveau-là.

250 Et, l'impact dans tout ça, ce qu'il faut bien se dire, c'est que quand vous regardez un cycle de production, c'est ce qui devient de plus en plus aigu, mais à travers les années, c'est que le cycle de production, des fois vous avez deux années où vous pouvez avoir un volume d'abattage bas avec un prix élevé, puis deux années qui suivent avec un volume d'abattage plus élevé avec un prix moins élevé. Bien, tout ça, ça vient définitivement débalancer la situation financière du producteur comme telle.

255 Chaque cycle — et c'est malheureux, mais la situation se produit comme telle — après chaque cycle, nous pouvons voir une rationalisation des entreprises agricoles. C'est sûr que les entreprises agricoles qui ont mieux performé à travers les années, soit sur une base de résultat technico-économique, c'est sûr qu'elles vont réussir après chaque cycle de production et de prix de marché. Et ça se traduit par un impact, soit la fermeture ou la fusion d'acquisition de l'entreprise.

260 L'agriculture comme telle, quand on parle de soutien de l'État — on est toujours dans les enjeux traditionnels — bien, l'agriculture comme telle est un secteur risqué. Quand nous parlons de production animale, nous travaillons avec du vivant, donc la santé de l'animal est importante, la nutrition. Donc, c'est des facteurs qui peuvent venir influencer la situation financière du producteur.

Et, on va parler d'investissement aussi, d'investissement majeur. On a vu plusieurs exemples de producteurs qui sont venus présenter leur investissement lors de la présentation de



mémoire. En tout cas, pour les parties auxquelles j'ai assisté, j'ai vu des présentations expliquant leur investissement. Mais, en même temps, il s'agit d'avoir juste une faible hausse de l'offre pour qu'on ait un prix du marché qui baisse. Donc, il y a des facteurs économiques et des facteurs aussi considérant qu'on joue avec du vivant, qui viennent influencer la situation financière du producteur.

L'assurance sécurité du revenu donc devient essentielle dans un contexte d'agriculture où le secteur est très risqué. Il est important pour nous, je pense que l'État, étant donné qu'on joue dans ce milieu risqué là, que l'État continue de partager les risques, qu'on continue de partager les risques avec l'État et que de faire le travail ensemble, bien, c'est incitatif pour le développement et, en même temps, ça va continuer de permettre de produire un produit de qualité en quantité suffisante et à un prix compétitif.

Et, à la fin de tout ça, mais tout en respectant une demande, le producteur peut continuer à avoir une sécurité financière et continuer à desservir une population avec les bons produits et de garder la population en santé.

L'intervention nécessaire de l'État. Mais, vous pouvez voir, le volume Québec par rapport à celui des États-Unis, bien, c'est une différence. Donc, l'influence est là. On est dans l'ouverture des marchés et donc le pouvoir du producteur au Québec a peu d'influence sur le prix du marché. Il peut avoir de l'influence sur ses performances, mais sur le prix du marché comme tel, non.

L'intervention de l'État sur la qualité. Ici, c'est un autre concept qu'on veut attacher à l'agrichonditionnalité, que peu importe le modèle et les tailles, si nous avons un bon gestionnaire de l'entreprise, il va être important que l'État tienne compte de ce modèle de qualité là pour arriver à intervenir. Donc, aider les producteurs, peu importe les modèles et les tailles, qui font de la bonne gestion, ils respectent les enjeux qu'on a soulevés tantôt, l'intervention de l'État doit être basée sur cette base-là.

Je vais passer la parole à monsieur Benoît Désilets pour la partie Évolution de la production porcine - défis du passé.

#### **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Bonjour! Monsieur Lacroix m'a demandé de présenter les enjeux traditionnels, je ne sais pas pourquoi, je suis sûr qu'il a plus d'expérience que moi en termes de présence dans l'agriculture. Il voulait garder les enjeux plus nouveaux, plus récents.

Alors, je vais présenter le premier enjeu qui est de nature très économique. En fait, l'agriculture durable, il y a un volet économique dans la notion de durabilité de l'agriculture. L'enjeu traditionnel repose essentiellement sur beaucoup de considérations économiques. Et, de la manière qu'on va le présenter, on va regarder les résultats qui émanent essentiellement de l'étude de AGÉCO qui a été réalisée pour le compte de la Table filière, si ma mémoire est bonne, au cours des derniers mois.

310 Les enjeux économiques, c'est assez facile à traiter parce qu'on a au moins 25 ans d'expérience en production porcine. Par conséquent, on a des résultats à montrer. Ce qu'il s'agit de voir, c'est est-ce que les résultats du Québec sont semblables ou différents des autres régions productrices au monde. Donc, c'est un peu comme ça qu'on l'aborde cette question-là des enjeux traditionnels.

315 Quand la production porcine s'est développée dans les années 75, début 80, on avait des objectifs à atteindre. Il ne s'agissait pas de développer la production porcine n'importe comment. Alors, il y avait des objectifs qui étaient bien établis: des objectifs de sécurité alimentaire. En fait, on voulait du volume de production. Des objectifs de bas prix, alors on voulait que la production soit compétitive. Et, finalement, on voulait que ça soit fait selon les hauts standards de qualité  
320 pour le marché de masse.

Alors, tels étaient les objectifs qui étaient visés par l'État dans le développement de ces productions. Et, pour réaliser ces objectifs-là, bien, ils ont supporté les productions — Yvan vous en a parlé des programmes de sécurité des revenus qui ont été mis en place — mais attaché sur  
325 des fermes, pour supporter des fermes qui sont performantes. Donc, le concept de sécurité qui a été mis en place pour supporter les élevages, le développement de la production a été bâti pour convenir à des entreprises qui utilisent de façon optimale les ressources.

Alors, qu'est-ce que ça a donné dans le temps? Au cours des 20 dernières années, au  
330 Québec, on a perdu beaucoup d'exploitations. Alors, au Québec, il s'est perdu quasiment 70 % des exploitations porcines. C'est des exploitations qui déclarent élever des porcs. Maintenant, ces résultats-là sont semblables à d'autres régions, d'autres pays producteurs qui sont présents sur le marché international. Donc, le Danemark, les États-Unis. Et, je le compare aussi avec  
335 d'autres régions canadiennes, comme l'Alberta.

Donc, c'est un phénomène qui a été mondial, la diminution du nombre d'exploitations et, étant donné qu'il y a diminution du nombre d'exploitations, puis qu'il y a augmentation des volumes de production, bien, il y a concentration de la production. Alors, la production s'est concentrée sur moins d'entreprises.  
340

Structure du cheptel. On vous donne ici, en fait, toutes les fermes qui déclarent 1 000 porcs en inventaire et plus, elles sont propriétaires de quel pourcentage du cheptel total au Québec. Alors, au Québec, les fermes qui déclarent 1 000 porcs et plus sont propriétaires de 82 % du cheptel total. Et, la variation, si on regarde différents pays au niveau mondial, bien, ça  
345 varie entre 65 et 88 %, 88 % étant les Américains et 65 % étant la France et la place où on a le moins de concentration. Le Danemark, 74 % du cheptel appartient aux entreprises qui déclarent 1 000 porcs et plus.

J'attire votre attention sur cette situation-là. En fait, on remarque que globalement parlant,  
350 les pays, ça se ressemble au niveau de la propriété des porcs pour les entreprises qui ont 1 000 porcs et plus. Et, c'est indépendant de la structure de coordination filière. C'est-à-dire, au Québec, on a toutes sortes de modèles de coordination qui est établi sur la base des tables

355 filières, ici. Aux États-Unis, le modèle de coordination est privé. Au Danemark, il est plus de nature coopératif et les résultats sont quand même, par ailleurs, assez semblables à travers le monde.

360 Ça, c'est une particularité, par ailleurs, même s'il y a beaucoup moins d'exploitations porcines aujourd'hui que voilà 20 ans, même si les entreprises possèdent plus de porcs, au Québec, la production est quand même assez bien répartie sur le territoire. Il y a des zones de concentration, tout le monde est d'accord avec ça. Mais si on se compare avec d'autres pays qui ont développé la production au cours des dernières années, bien, on remarque au Québec, dépendant des zones regardées, Montérégie, Chaudière-Appalaches, Lanaudière, qui sont quand même les bassins de production, bien, la densité de porcs, on parle de porcs produits par kilomètre carré de sol ou de terre utile, bien, ça varie de 250 porcs par kilomètre à 180 pour  
365 Lanaudière.

370 Pour les autres pays producteurs, la densité est assez grande, particulièrement en Europe. On connaît le phénomène européen. Alors, au Danemark, on observe des densités de 480 porcs par kilomètre carré; en Bretagne, 430; et, la Hollande, eux autres, c'est le pays où ils battent tous les records, je ne suis pas sûr que c'est un record très enviable par ailleurs, mais la Hollande, en moyenne, a 1 300 porcs par kilomètre carré avec des zones de concentration à 2 500 porcs par kilomètre carré.

375 Donc, au Québec, on a développé la production, mais parce que ça s'est fait dans un environnement réglementé, il y avait un règlement dès 81, un Règlement sur la prévention de la pollution des exploitations agricoles — il y avait un nom assez long, je ne me rappelle pas tout le verbatim de ça — mais l'effet de ça, ça a eu tendance à plus éparpiller la production que dans d'autres pays.

380 C'est sûr qu'on ne peut pas regarder l'économie si on ne touche pas à l'efficacité, en fait. Puis l'efficacité, la productivité, bien, ça se mesure en termes de coûts de production. Alors, au Québec, le Canada plutôt, mais on a toutes les raisons de croire, avec des données comparatives qu'on a des résultats semblables par rapport au reste du Canada, les coûts de production sont inférieurs aux plus grands pays producteurs au monde, donc sont comparables  
385 aux Américains.

390 Donc, le marché nord-américain est une région où on produit les animaux avec des coûts de production très intéressants, qui ne sont pas beaucoup plus bas que les régions européennes. Maintenant, c'est attribuable à la compétitivité, la productivité des fermes et le coût de la matière première.

395 Ça traduit, cet acétate-là, ce tableau-là traduit la chose suivante. C'est que le Québec est resté parmi le peloton de tête des pays producteurs en termes de compétitivité au niveau de la production. Donc, il faut se rappeler, c'était un objectif qu'on avait et on avait organisé le support de l'État pour atteindre cet objectif-là.

Autre information aussi. Quand on disait donner des bas prix, aussi comme objectif, en dollars constants depuis 20 ans, le prix en dollars constants au Québec a diminué de plus de 50 %.

400 Le prix à la production. Donc, ça, ces gains d'efficacité-là ont été transférés vers le consommateur, en aval de la filière du secteur de la production, et possiblement ça rejoint le consommateur ou, en fait, ça a été accaparé par d'autres secteurs de production, transformation, distribution.

405 Mais, de toute façon, tout a été poussé vers l'avant, vers les consommateurs, cette efficacité-là. D'ailleurs, en agriculture, c'est la caractéristique, toute l'efficacité générée est transférée à d'autres secteurs. Vers le consommateur.

410 Alors, est-ce qu'on a rempli nos objectifs économiques? Et, bien, on voulait du volume, de la sécurité. Le Québec a pris de la croissance au même rythme que la demande sur le marché mondial. On voulait des bas prix. Je viens d'expliquer que les coûts de production sont très concurrentiels, parmi les meilleurs au monde. Et le prix à la production en dollars constants a baissé. Et on voulait de la qualité. Et, bien, on peut dire qu'au Québec, le produit de masse qui est produit est reconnu internationalement, donc avec le standard de qualité, le contrôle de qualité suffisant pour obtenir ce statut-là. Alors, c'est oui sur toute la ligne.

415 Maintenant, nos observations par rapport à l'évolution structurelle. Bien, nos observations, c'est assez simple. Le Québec, en termes d'évolution structurelle d'entreprise, a évolué de façon semblable aux autres secteurs, aux autres pays producteurs. Et quand on parle des pays producteurs comparatifs, c'est les pays qui sont présents sur le marché international.

420 Donc, c'est ceux qui sont les plus «dynamiques».

425 Cette réussite-là est attribuable à une multitude de modèles de production qui sont observables au Québec. Donc, la réussite est attribuable à cette multitude de types d'exploitations là qui sont en équilibre au Québec. Et, finalement, sur la dimension économique, il y a eu peu de critique. Ça ne fait pas si longtemps que ça qu'on entendait encore dire que la production porcine, c'était un *success story* de l'agriculture. C'est une production qui est en mesure de jouer sur les marchés compétitifs, internationaux.

430 Donc, sur le point de vue économique, ça a été encore un succès économique, cette production-là. C'est jugé un succès économique. Il y a plusieurs productions du Québec qui pourraient envier la productivité et la performance de la production porcine.

435 Maintenant, les recommandations, je suis toujours dans le domaine économique. Bien, pourquoi changer les bonnes recettes? Alors, nous, en fait, l'AQINAC préconise, supporte un support universel de tous les modèles de production. Alors, pourvu qu'il soit basé sur des fermes, des exploitations qui utilisent de façon optimum les ressources financière, matérielle et humaine. Alors, ça, c'est un stimulant pour avancer dans la bonne direction.

440 Donc, un support universel, c'est comme ça qu'on a eu les résultats d'aujourd'hui, parce que c'est comme ça que ça s'est organisé et c'est comme ça qu'on croit que ça doit se poursuivre.

Maintenant, on croit aussi que les différents modèles de production qui existent au Québec, on doit les reconnaître. Pourquoi? Parce que ça donne un environnement dynamique et cet environnement-là dynamique, ça génère l'imagination, ça génère l'innovation, la recherche et le développement, puis ça, c'est des prémisses de réussite qui vont permettre à l'industrie, pas juste de réussir en économie mais réussir vis-à-vis les nouveaux enjeux qu'Yvan va vous présenter tantôt.

Donc, ça, c'est très important, le dynamisme. Il faut conserver le dynamisme. Puis les différents modèles sont source de dynamisme au Québec.

Et, finalement, pour les plus petites fermes à faible revenu, on parle toujours aussi des fermes bien gérées, mais qui ont des revenus bruts à la ferme inférieurs, donc moins de vente, bien, il y a des stratégies que le Québec peut prendre pour maintenir ces exploitations-là. C'est des stratégies de copropriété d'équipement. C'est des stratégies aussi de diversification de la production. Alors, des productions mixtes, de façon à diminuer la fluctuation des revenus pour ces entreprises agricoles là. Ça va mieux les protéger dans le futur.

Si ma mémoire est bonne, ça ferait le tour des enjeux économiques, traditionnels. Donc, essentiellement plutôt économiques.

Et, je vais présenter aussi les nouveaux enjeux environnementaux. Alors, nouveaux enjeux environnementaux. On commence par les défis. Tout est une question d'adaptation des entreprises. On a vu qu'au niveau de l'économie, ça s'adaptait assez bien. Et, ce qu'il faut faire comme gageure, c'est que les gestionnaires vont réussir à adapter leur entreprise aux nouveaux enjeux aussi. Et, moi, je dois présenter l'enjeu environnemental.

Alors, première observation ou le contexte dans lequel la production a évolué. L'environnement, ce n'est pas nouveau. L'environnement, c'est depuis 81 qu'il y a un règlement en bonne et due forme, si ma mémoire est bonne. Donc, on le présente dans nouveaux enjeux parce qu'on a changé quand même, de façon substantielle, la façon de fertiliser et la façon d'utiliser les lisiers. Donc, ça, c'est considérable au niveau adaptation. Donc, on le présente dans les nouveaux enjeux.

La production s'est développée dans un environnement réglementé, encadré. C'est pour ça qu'on a vu que la densité était -- que ça s'est éparpillé sur le territoire. On a accepté le développement de productions hors sol, c'est-à-dire production animale spécialisée, production végétale. Donc, on a développé sur ces bases-là.

On a développé aussi peut-être d'une façon avec une vision un peu micro-économique, ferme par ferme, mais ce qui a entraîné des concentrations, avec le dynamisme aussi de certains intervenants en région, bon, il y a des régions qui ont développé un peu plus en termes de production porcine que d'autres. Donc, ça a créé des concentrations locales.

Et finalement, au Québec, récemment -- bien, quelques mois, quelques années, on a pris la direction de gérer le niveau de phosphore dans les sols pour éviter la pollution des nappes

490 d'eau, des cours d'eau. Donc, le Québec, ses caractéristiques, il y a des cours d'eau, il y a beaucoup de cours d'eau et, à cause de l'érosion possible, bien, les particules de sol et de phosphore qui sont liées au sol peuvent aller aux cours d'eau, donc peuvent causer des dommages. Donc, on a commencé à gérer le phosphore. Ça, c'est le contexte dans lequel la production s'est développée.

495 Maintenant, les impacts de ce changement-là considérable, la gestion du phosphore, c'est essentiellement l'accroissement des surfaces d'épandage. Alors que la production s'est développée sur une base de fertilisation des plantes pour rencontrer les besoins en azote, aujourd'hui, on change pour rencontrer les besoins en phosphore. Alors, on a besoin de moins de lisier pour rencontrer les besoins en phosphore des plantes. Donc, ça accroît les surfaces d'épandage. On a illustré dans le mémoire que pour une ferme — il ne faut pas généraliser parce que chaque cas est différent — ça peut augmenter les surfaces d'épandage de 50 % en besoin.

500 Alors, dans les zones concentrées, elles ne sont pas toutes là les surfaces d'épandage. Par conséquent, on a créé des surplus phosphore. Alors, dans les trois bassins versants: Chaudière-Appalaches, Montérégie, Lanaudière, même si les productions animales ne rencontrent pas les besoins en azote des plantes qui sont produites dans ces régions-là, on parle d'un déficit de 40 millions de kilos d'azote, on est en surplus de phosphore de 10 billions de kilos. Environ. Et, ça, ce n'est pas les calculs de l'AQINAC, c'est les fiches d'enregistrement tout simplement du ministère de l'Agriculture. Tu prends les fiches d'enregistrement: production animale, production végétale, tu fais le bilan des deux, puis c'est ça que ça donne. Possiblement que c'est surévalué, parce que les rejets réels sont beaucoup moindres que les bases de données qui ont été utilisées.

510 Maintenant, ce qui est intéressant de savoir, c'est que le porc, dans ces trois régions-là, contribue pour 54 % des unités animales. Donc, même si on règle la production porcine, il n'en demeure pas moins que son impact est juste à 50 % sur le surplus.

515 Alors, les observations. On a évolué rapidement d'une fertilisation sur la base azote pour se diriger sur une fertilisation sur une base phosphore. Ça a des impacts considérables, mais ça s'est fait assez rapidement. Alors, ça concerne toutes les productions, parce que si on se limite à essayer de régler juste la production porcine, l'impact ne sera pas probablement ce qu'on souhaite.

520 Et la réglementation actuelle nous apparaît suffisante dans la mesure où on apporte certaines complémentarités: protection des berges, protection des cours d'eau avec des bandes riveraines, travailler sur la structure du sol pour éviter l'érosion, on va remplir les objectifs de contrôler le phosphore en milieu rural. Maintenant, ça va prendre beaucoup de contrôles et de suivi. Alors, ça, c'est une observation qu'on fait.

530 Les recommandations. Bien, pour suivre les travaux qui sont amorcés depuis quelques années sur la diminution des rejets, on fait les bilans par ferme, on fait les bilans régionaux. Donc, on regarde si on peut rentrer moins d'azote et de phosphore dans la région, puis si on peut baisser les rejets des productions animales, puis si on peut les utiliser plus au niveau des

productions végétales. Donc, ça, c'est le concept d'essayer de retrouver le meilleur équilibre. Puis la réduction des rejets.

535 Il faut être proactif. Dans le fond, c'est pour s'adapter à la nouvelle gestion qui est phosphore. Il faut, par ailleurs, être possiblement plus proactif concernant certaines dimensions environnementales. Alors, c'est pour ça que l'année passée, en juin 2002, il y a plusieurs membres de l'AQINAC qui ont déposé des programmes d'assainissement porcin.

540 Alors, l'AQINAC maintient qu'il faut être proactif sur la dimension des odeurs, alors pour les gérer de façon à ce qu'il y ait un minimum d'impacts. Et, là, il y a une marge de manoeuvre encore au niveau des entreprises, c'est-à-dire en termes de planification des opérations. Je ne dis pas en termes financiers, ça, c'est autre chose, mais en termes de planification des opérations.

545 Pour diminuer les odeurs, les programmes, ce qu'ils proposaient, c'était des haies brise-vent. Alors, c'était au niveau des odeurs permanentes, d'encadrer la ferme avec les haies qui permettent de gérer les odeurs aux bâtiments. Les toits sur les fosses, si nécessaire. Et, au niveau de l'épandage, bien, on éliminait certaines journées d'épandage, les fins de semaine, certaines journées fériées, et on suggérait l'enfouissement. Alors, on suggérait l'utilisation de  
550 l'enfouissement à grande échelle, trois heures après l'épandage. Les odeurs, c'est un problème environnemental très important et il y a encore beaucoup de travaux à mettre en application.

Ce que l'AQINAC recommande aussi au niveau des rejets, ce n'est pas juste d'utiliser une ou deux technologies qui permettent de réduire les rejets, mais de prendre les responsabilités et  
555 de minimiser les rejets de la production porcine. C'est-à-dire, de travailler sur toutes les dimensions qui ont un impact sur les rejets: l'alimentation multiphase, la phytase, les bols économiseurs. Mais pas dire: «Bien, moi, j'en prends une parce que j'ai des sols, ou le receveur veut ci, veut ça.» On minimise l'impact. On prend l'engagement de minimiser l'impact.

560 Et, finalement, prendre l'engagement aussi de minimiser les risques. Alors, si on minimise les risques, bien, ça prend un meilleur contrôle par l'encadrement et ça prend de l'inspection aussi des travaux qui sont faits.

Alors, telles sont les recommandations que l'AQINAC fait au niveau environnemental.

565 Il y a une troisième recommandation aussi. La production, on l'a dit, s'est développée avec des objectifs économiques sous une réglementation environnementale. Maintenant, on avait une vision assez micro-économique du démarrage des entreprises. Alors, chaque entreprise pouvait aller chercher un certificat d'autorisation. S'il avait ses ententes d'épandage, bien, il  
570 démarrait.

Ce qu'on suggère, ici, c'est d'avoir une approche plus macroéconomique du développement par l'adoption d'un plan de développement. Un plan de développement qui serait basé sur des principes. Les principes seraient les suivants: évaluer un potentiel de  
575 développement. Alors, pour évaluer un potentiel, bien, il faut regarder la capacité du milieu.

Alors, dépendant de la richesse des sols qu'on veut, dépendant du niveau de fertilité des sols qu'on veut, bien, il faut évaluer une capacité.

580 Il faut établir des scénarios de développement aussi. Alors, en fonction du potentiel, établir un scénario de développement. Faire des prédictions aussi. Si on développe à cette rapidité-là, avec le potentiel qu'on a, on devrait se retrouver à tel endroit dans trois ans, dans deux ans. Faire du monitoring et se corriger si on ne suit pas les prévisions qu'on avait établies. Donc, une approche de vision plus générale, de telle sorte que tout le monde est rassuré sur la façon que ça se fait.

585 Je pense que c'est terminé pour l'environnement.

**M. YVAN LACROIX :**

590 Enjeux nouveaux, du côté social. On parle de cohabitation sociale. Donc, c'est un terme qui a été utilisé sérieusement depuis facilement un an. Donc, le contexte comme tel, parce que là on se limite aux projets porcins, c'est sûr qu'on l'a senti, on l'a senti tout au long du BAPE, on l'a senti aussi dans des revues de presse, des communiqués, que les projets porcins ont attiré plusieurs conflits. Puis la présence de ces conflits-là, bien, c'est sûr, on écrit *égale* mais, en 595 réalité, ça a créé un problème d'acceptabilité sociale et de cohabitation harmonieuse. Puis ici, quand on soulève la cohabitation harmonieuse ou d'acceptabilité sociale, ça ne se limite pas juste aux citoyens. Ça va au niveau des élus, ça va au niveau des agriculteurs entre eux, de différentes productions et, donc, c'est toute cette problématique-là qui a été soulevée.

600 Donc, trois aspects — Benoît l'a soulevé plus en détail — les trois aspects soulevés à la problématique d'acceptabilité, on parle des nuisances que sont les odeurs; l'environnement comme tel que sont l'eau et le sol; et l'économie par rapport au local, territoire. Ça, ça veut dire tout ce qui concerne l'implication des promoteurs de projets. Et l'aménagement, en même temps, 605 du territoire.

Comme telle, la procédure d'implantation qui a été faite à travers les années, même si elle était faite selon des normes, même si chaque producteur, même si chaque promoteur de projet, que ce soit pour un agrandissement ou un projet nouveau, même s'il était fait conforme aux lois et règlements, mais ça ne garantissait pas une collaboration harmonieuse ou acceptabilité 610 sociale. Donc, il y a d'autres facteurs qui sont à tenir compte dans un processus d'implantation.

Ici, on peut soulever des lacunes observées dans la procédure d'implantation. Peu de transparence et difficulté à obtenir de l'information. Disons que quand on dit peu de transparence, c'est sûr, mais ce n'est pas nécessairement tout le temps de volonté là. Il y a des gens qui sont partis avec les normes, puis ils ont appliqué le concept, mais l'information n'était pas disponible ou l'accessibilité à l'information. Donc, c'est une problématique qui a été soulevée. 615

Perte de confiance entre les intervenants locaux. Là, je l'ai soulevé tantôt, les élus, les citoyens, les agriculteurs entre eux. Il y a eu cette espèce de chamaille-là qui pouvait exister. 620



La perception de conflit d'intérêts des citoyens. On pouvait avoir les élus, même les employés de municipalité être en problème de conflit d'intérêts à ce niveau-là.

625 Et, peu de procédures de prévention et de gestion des conflits. Donc, à ce niveau-là, vous pouvez voir que avant qu'il arrive un conflit, vous pouvez sûrement sentir que dans le futur, on n'aura pas le choix d'établir un processus de prévention afin de bien gérer ces conflits-là et de prévoir toute animosité.

630 Avant d'arriver au développement d'une intervention au niveau cohabitation sociale, l'autre difficulté qu'il peut y avoir — on aurait pu mettre un point 5, parce que je l'ai vraiment oublié en faisant mon Power Point — c'est que c'est le suivi. Ça va être important de s'assurer — puis on l'a senti d'ailleurs tout le long du BAPE — c'est dans le suivi, la mesure, le respect des pratiques qui ont été avancées, c'est essentiel de s'assurer que le suivi se fasse. Puis, ça, c'est devenu un problème aussi, de voir comment tous les projets ont réussi à appliquer ce qu'ils ont avancé dans leurs processus environnementaux.

640 Ici, je m'avance, mais je veux juste qu'on soit conscient que je ne suis pas en mesure de tout — on a une bonne idée des concepts qu'on veut développer au point de vue d'intervention en cohabitation sociale, mais tout ce projet-là fait partie d'un processus actuellement, d'une étude, pour bien s'assurer que ce que nous allons avancer se développe dans un concept qui va être accepté, qui va être validé et, en même temps, accepté par les citoyens ou d'autres agriculteurs.

645 Mais, par contre, c'est très important de soulever qu'il y a différents niveaux d'intervention qu'il va falloir tenir compte dans un processus d'intervention, un développement nouveau de la cohabitation sociale.

650 Donc, le niveau provincial qu'on sait qui réglemente, qui dirige, l'aménagement, les directives se donnent. Il y a un niveau là. Il y a un niveau régional aussi qu'il y a l'aménagement et il y a des directions qui se donnent. Mais la crise comme telle ou la pierre angulaire de la cohabitation sociale, c'est au niveau local. C'est là que se passe la situation, puis c'est là qu'il faut s'assurer de bien la gérer.

655 Et, l'aspect réglementaire n'est pas nécessairement garantie d'une solution. Ce n'est pas en arrivant avec des réglementations additionnelles, puis additionnelles, qu'on va réussir à régler la cohabitation sociale. Il faut avoir peut-être des modifications dans la réglementation, mais il va falloir tenir compte d'aspects non réglementaires. Ce sont des humains qui gèrent des projets. Ce sont des humains qui interviennent autour d'un projet. Ce sont des humains qui font face à des conflits. Ça fait que cette partie-là, il va falloir qu'elle se règle via un processus.

660 Donc, ça va prendre une procédure d'implantation renouvelée au niveau local pour bien s'assurer que tous les éléments soient présents, les conditions gagnantes soient présentes pour accepter un projet. Et, surtout pour répondre aux lacunes que nous avons expliquées tantôt.

665 Dans le développement d'intervention, je l'ai soulevé tantôt, la bonification d'un suivi.  
Nous, les membres de l'AQINAC, que ce soit au niveau des résultats géotechniques ou technico-  
économiques qu'on veut atteindre avec notre production, la mesure est essentielle. C'est la seule  
façon de savoir si, qu'est-ce qu'on a avancé comme objectif de performance, qu'est-ce qu'on a  
avancé comme moyens, si on a réussi et s'il y a un écart, quoi faire pour le rectifier. C'est la  
670 même chose au niveau du suivi. À l'échelle locale, où a lieu le projet. C'est de s'assurer que les  
entreprises existantes et nouvelles, quand elles vont avancer leur projet, soient dans un  
processus de suivi.

L'implantation d'un projet, dans sa gestion courante, ce qui veut dire qu'une fois qu'il est  
675 implanté, puis la gestion courante qu'on doit en faire, on doit y retrouver des indicateurs de  
performance. Des indicateurs auxquels on doit se référer pour justement faire la mesure et bien  
comprendre que ce qui a été avancé, bien, a été appliqué.

Les activités de sensibilisation et d'implication sociale des producteurs. Les promoteurs de  
680 projet, il y a un milieu et l'aspect économique est essentiel. Mais j'ai aussi l'impression que  
l'aspect social, dans le sens implication locale dans des activités locales, doit être exploité  
davantage.

Donc, les mécanismes d'implantation et de suivi. Encore là, comme je vous dis, tout ça  
685 va se préciser dans une étude. Cette étude-là, nous l'avons débutée, nous, avec Forget et  
Aubin. Je vais y revenir tantôt, mais je veux bien que vous soyez au courant que cette étude-là  
est en train de se finaliser. On vous donnera tantôt les périodes prévues de finalisation de cette  
étude.

690 Donc, les projets conformes aux cadres législatifs et réglementaires provincial, régional et  
local; ça, c'est un principe de base. Le mécanisme local d'implantation du projet, il va falloir le  
définir. Avant le déclenchement des procédures, il faut, à notre avis, s'assurer d'une rencontre  
stratégique avec le milieu: les élus, les citoyens, les agriculteurs, des consultants externes s'il  
faut. Ça va être essentiel.

695 Les objectifs de la rencontre, c'est d'établir un lien, une relation de confiance avec le  
milieu, dont avec les différents intervenants qu'on a soulevés tantôt. L'explication de la nature du  
projet, la localisation, les technologies des odeurs, les superficies d'épandage, les mesures de  
protection de l'eau, etc. Les préoccupations particulières des citoyens, des élus municipaux et  
700 des producteurs, tout le temps dans un contexte local.

On soulève encore quelques objectifs de la rencontre, mais ceci risque d'être raffiné  
davantage avec l'étude que nous sommes en train de faire.

705 Une fois tout ça fait, c'est sûr qu'en cours de route, quand on a soulevé la mesure, les  
ajustements à faire si nécessaire et possibles, tout ça, il va falloir qu'on mette en place des bases  
après la construction de l'entreprise ou du projet. Ça fait que nous, on insiste beaucoup,  
beaucoup sur le suivi. Et, quand on a eu cet échange-là avec les consultants Forget et Aubin,  
c'était essentiel pour nous d'apporter cet élément-là.

710

Le processus de cohabitation, oui, ça va faire son travail, mais une fois que tout ça, on s'est assis ensemble, comment s'assurer que le tout a été bien appliqué. Donc, le suivi et comment qu'on va réussir à le faire? On va avoir des indicateurs de performance, de référence, mais encore là il va falloir attendre la fin de l'étude pour que tout ça soit bien fait. Puis, en

715

passant, cette étude-là, vous allez la recevoir aussitôt terminée.

La rencontre avec le groupe Forget et Aubin a lieu en avril 2002, parce que moi, hier, je commençais au niveau de l'Association comme telle et je trouvais, comme il y avait des aspects de cohabitation sociale dont il fallait tenir compte, on a retenu leurs noms et on les a rencontrés et,

720

graduellement, on a évolué dans ça et tout ça. Mais par contre est arrivé le moratoire et nous, on était prêt à avancer certaines solutions pratico-pratiques avant même le moratoire, mais le moratoire est arrivé.

Cette approche-là se fait aussi via la Table filière porcine. Le groupe Forget Aubin, oui, travaille avec la partie AQINAC, mais l'autre partie aussi, il y a la Fédération des producteurs de porcs que, eux, je laisserai développer davantage leur approche, mais eux aussi avaient un concept similaire d'étude, et on a mis nos deux études ensemble pour s'assurer d'avoir une complémentarité. Parce que l'étude avait une complémentarité et c'était un autre consultant qui fait affaires avec la Fédération des producteurs de porcs, et ce consultant-là m'amenait des points

725

730

qui étaient complémentaires à l'étude de Forget Aubin. Ça fait qu'eux aussi sont dans le même processus.

Donc, il y a un comité pilote qui existe, composé du CDPQ qui est le coordonnateur du projet, avec le ministère de l'Agriculture qui se trouve à être la personne coordonnatrice de la

735

Table filière porcine, et vous avez l'AQINAC et la Fédération qui sont les deux promoteurs du projet processus de cohabitation.

Où on va plus loin dans le processus, même s'il y a un suivi, nous, on croit qu'il doit y avoir une validation du processus d'implantation. Un concept comme tel, le concept d'agriconditionnalité, je le considère un peu comme un produit. Façon de le dire. Pour s'assurer que demain matin, ce concept-là soit bien accepté et bien compris, ce n'est pas en restant entre

740

l'AQINAC, la Fédération des producteurs de porcs, le CDPQ et le MAPAQ ensemble, puis l'industrie, puis qu'on se parle, qu'on va savoir si le concept est bien accepté.

On trouvait essentiel, ça a été avancé au niveau de ce comité pilote là, de faire valider ce concept-là via des focus groupes, des groupes de discussion, via des entrevues téléphoniques, des entrevues personnalisées, des rencontres d'organismes, et d'expliquer le concept et de le faire *challenger* dans le but de le raffiner. Qui va faire que quand on va arriver à l'application du concept, mais, au moins, il n'y aura pas une *trollé* de pancartes pour dire: ça n'a pas de bon sens. Ça se peut qu'il en existe encore mais, au moins, on se sera rapproché d'une manière ou d'une autre des demandes des citoyens ou des agriculteurs.

745

750

L'échéancier visé, on vise tout le temps — on dit bien visé parce que j'aurais pu dire le projet terminé le 30 juin — mais c'est l'objectif que nous visons, le 30 juin. Je sais que la

755 Commission devrait faire des recommandations le 15 septembre, mais en espérant que vous accepterez encore un projet comme celui-là rendu à cette date-là parce que, à mon avis, c'est un levier important du développement durable dans le futur, respectant l'environnement, l'économie et la cohabitation.

760 D'autres enjeux sociaux récents: sécuritaire alimentaire et pratiques d'élevage. Quand on dit *récents*, il faut bien se comprendre, parce que tout ça évolue puis apporte tout le temps une nouvelle dynamique. Le consommateur étant plus critique, plus éduqué, plus informé, c'est sûr qu'il est plus critique, plus exigeant. L'impact est majeur par rapport à l'aspect de ces enjeux-là, en ce qui concerne la sécurité alimentaire, les pratiques d'élevage. Et, la demande de  
765 transparence aussi est présente.

Donc, ici, soit à partir de la Table filière porcine ou d'autres congrès ou séminaires qui ont pu avoir lieu pour soulever des nouveaux groupes de qualité, le MAPAQ a un rôle à jouer, groupe qualité, des sous-groupes qui touchent à HACCP, traçabilité, l'antibiorésistance, les animaux  
770 morts et l'AQINAC, on se fait un devoir d'être présent sur ces comités-là pour s'assurer que l'industrie évolue aussi correctement ensemble pour l'application de ces programmes-là.

Et aussi, l'AQINAC, par sa recherche, par ses membres, par ses intervenants, peut beaucoup apporter par des informations techniques ou peu importe, de biotechnologie. Et, avec  
775 la Fédération des producteurs de porcs, l'AQINAC joue un rôle aussi. On est un des membres du comité de bien-être des animaux.

Ça fait que donc la représentation et la participation comme telles de l'AQINAC, nous insistons pour spécifier que nous sommes présents et que nous sommes des acteurs, à mon avis,  
780 qui peuvent apporter vraiment des bonnes recommandations.

Au niveau de la sécurité alimentaire et des pratiques d'élevage, des recommandations, nous, on croit que la poursuite de la recherche et développement doit se faire, autant au niveau de l'industrie privée, en collaboration avec le gouvernement, des organismes indépendants, peu  
785 importe, mais, ça, c'est essentiel qu'on ait ce levier-là de recherche.

Les nouveaux moyens à fournir aux entreprises restent tout le temps un élément à exploiter, qui va sortir d'ailleurs de la recherche. Cette recherche-là, il faut tenir compte qu'elle doit se baser sur les conditions d'élevage du Québec. C'est sûr qu'on peut retrouver des principes  
790 dans d'autres pays, mais il faut tenir compte aussi des conditions d'élevage. On a soulevé tantôt la concentration, la densité, tout ça, mais il va falloir tenir compte de ça aussi.

Le haut niveau de la concertation de l'industrie devient essentiel sur cette recherche et l'accélération, et maintenir une veille stratégique du développement technologique mondial.  
795 Même si on dit qu'il faut tenir compte des conditions d'élevage du Québec, des conditions de l'agriculture du Québec, c'est bon de garder une veille stratégique pour savoir qu'est-ce qui se passe à travers le monde.

800 Ici, autres enjeux récents: l'eau souterraine et production porcine. Ici, c'est sûr que je m'avance sur un terrain glissant, mais je ne pense pas. Mais depuis le début que nous vous parlons de cohabitation sociale, l'eau souterraine devient importante parce que quand on parle d'épandage, il va falloir en tenir compte. Et, c'est sûr que l'eau souterraine est liée à des réglementations par rapport à l'entreprise agricole ou le captage des eaux souterraines. C'est un outil, l'eau, essentiel à l'irrigation, même si c'est rare, mais c'est essentiel. Par contre, le point

805 majeur, c'est la source d'eau potable pour l'agriculture, sa famille, son personnel, ainsi que la consommation générale.

810 Ici, sans être un spécialiste de toutes les normes ou les pratiques qui vont être exigées d'ici 2006, encore là, vous allez voir, on s'est associé à un groupe de consultants, A. Laforest, comme j'ai expliqué tantôt, pour venir former, informer l'AQINAC, trouver des solutions avec ses membres par rapport à la gestion de l'eau. On va être des acteurs dans ça, dans le futur, puis la gestion de l'eau, il faut en tenir compte.

815 Donc, si on croit qu'on a un problème avec l'environnement, les odeurs et tout ça, j'ai comme l'impression qu'il y a d'autre chose qui s'en vient. Et, l'eau souterraine, à mon avis, quand d'ici 2006, les municipalités doivent déterminer les périmètres de protection de tous leurs puits, j'ai comme l'impression, avec les normes qui vont être mises en place, c'est sûr qu'on veut étudier davantage et la gestion de l'eau va devenir très importante. Et pour les producteurs agricoles, même s'ils ne sont pas les seuls qui peuvent être en problème dans ça, s'il y a

820 problème dans certains cas, mais c'est important d'en tenir compte.

Et, la concentration locale donc va devenir essentielle. Les producteurs, le milieu, les consommateurs d'eau. Encore là, ça va faire partie du processus de cohabitation.

825 Donc, les perspectives d'avenir. C'est un projet du cadre de cohabitation sociale, il faut que ça fasse partie de ça. La gestion du territoire agricole, l'exploitation de l'eau souterraine, je vous l'ai expliqué tantôt, sont attachées ensemble. Ça, c'est sûr, sûr, sûr. Et que l'engagement, nous, l'engagement de A. Laforest Expert-Conseil est important pour nous, parce que dans le projet Forget Aubin, nous avons une partie de la gestion de l'eau et Laforest Expert-Conseil fait

830 partie de ce processus-là.

835 Ça fait que, actuellement, il est en train de préparer pour nous de l'information, de la formation et, dans le temps, des solutions pratico-pratiques pour la gestion de l'eau. Et, là, je ne pourrais pas vous dire toutes les solutions parce qu'on n'est pas rendu là. Même si vous en soulevez quelques-unes, il est bien placé pour les expliquer pour l'instant. Ça fait que, en temps et lieu, il y aura quelque chose qui va sortir à ce niveau-là aussi.

840 La norme agriconditionnalité: maintenant, le contexte. Là, vous avez pu voir, j'imagine, qu'en cours de route, il y avait des concepts reliés à cette norme-là qui pouvaient s'appliquer par rapport à l'environnement, par rapport à la bonne gestion, au bon gestionnaire, en ce qui concerne aussi de primer, de bonifier le bon gestionnaire. Les attentes du passé ont toujours été, comme je dis, qualité, quantité et bas prix. Ce bon gestionnaire-là réussit à passer à travers et à appliquer ces concepts-là.

845 Mais les nouvelles attentes, l'environnement, la salubrité des aliments, l'acceptabilité sociale, les pratiques de production adéquates pour sortir un produit de qualité au bout, il va falloir tenir compte aussi du bien-être des animaux, mais ces nouvelles attentes-là, ce sont des choses qui s'ajoutent par-dessus tous les enjeux traditionnels que les producteurs ont pu vivre à travers les années.

850 Donc, la réponse à ces attentes-là va être basée sur la technologie, la créativité, la formation et la capacité d'adaptation. Ça, il y en a eu durant les années passées, ces attentes du passé, mais comme l'explique l'étude AGÉCO, l'évolution structurelle de la production porcine a su s'adapter, est allée voir dans différents pays, à ces formes d'attentes-là. Mais, encore là, il ne faut pas oublier que ces charges-là sont des charges de gestion accrues. Puis étant donné qu'on vit dans une mise en marché collective, puis il y a un prix, puis le même prix, puis le même revenu pour le porc, peu importe de quel modèle, de quelle taille qu'il vient, bien, il va falloir tenir compte de ces... ce n'est pas nécessairement indexé au prix ce genre d'attentes-là.

860 Actuellement, il existe une étude de faisabilité du BNQ. Nous prévoyons avoir la fin de cette étude-là de faisabilité par rapport à notre norme agriconditionnalité, nous prévoyons d'avoir cette étude-là vers la fin avril, si tout fonctionne comme prévu.

865 Nous avons, actuellement, un rapport préliminaire de cette étude-là, que vous nous permettez, que je ne pourrai pas vous remettre parce qu'il y a du raffinement à apporter. Mais ce rapport-là a été donné à l'AQINAC cette semaine, pas mal des grandes lignes directrices. L'étude de faisabilité: est-elle faisable ou pas, cette norme d'agriconditionnalité? En tenant compte des paramètres d'environnement, de la salubrité des aliments, la cohabitation sociale, les pratiques de production pour mettre une qualité de viande. Alors, cette étude-là, elle est intéressante, mais aussitôt qu'elle est terminée, il nous fera plaisir de vous la déposer pour enrichir vos réflexions en cours de route.

875 Et sur l'eau aussi, on a une réflexion, environ de 4 pages, qui a été faite en collaboration avec Forget et Aubin et j'imagine, aussi en même temps, avec Laforest. Et, pour nous permettre aussi d'avancer plus loin dans notre partie eau souterraine.

880 Celle-là, je ne vous la donne pas parce que je n'ai pas eu la chance de la partager encore avec mes membres. Je l'ai reçue aussi tout récemment. Mais aussitôt qu'elle sera plus avancée... Il n'y a rien de compromettant. Je pourrais vous la remettre aussi, remarquez bien. Mais j'aimerais au moins les informer, étant donné que les membres de l'AQINAC ont payé pour toute cette approche-là, ça serait tout à fait normal qu'ils soient un peu au courant de l'évolution de leur dossier.

885 Donc, nous, ce dont on parle ici, on parle d'une norme de processus. Là aussi, on a à démêler ça. Mais une norme de processus, c'est une norme volontaire qu'on désire, mais qui va avoir des exigences de performance, des contrats de performance. Puis on veut s'inspirer des meilleures pratiques d'élevage. On veut s'inspirer des meilleures pratiques de cohabitation sociale. Puis on veut en même temps que ce soit beaucoup plus facile à mettre en place. Oui, il va y

890 avoir un cahier de charges, mais on veut que l'engagement du producteur soit connu et rapidement aussi par la population, si on a besoin de mesurer.

Ça fait que pour nous, cette norme de processus là, c'est d'arriver que le producteur qui désire — c'est l'objectif que nous visons, l'étude de faisabilité va nous le dire, mais qu'est-ce que nous visons — le producteur qui désire y adhérer, bien, que demain matin il faut qu'il applique ça.  
895 Ce n'est pas de dire ou de négocier ou de vouloir niveler vers le bas. Il n'en est pas question. C'est cette norme-là.

Ça fait que c'est dans ce sens-là. Et, je crois que les bons gestionnaires, qui soient fermes associées ou fermes indépendantes, vont croire à ce genre de processus-là. Puis qu'est-ce qui compte pour nous, c'est d'avoir le nombre de porcs produits sur le marché qui ont passé à travers une norme semblable via des gestionnaires de qualité qui ont respecté ça. Le nombre de producteurs, le plus possible. Mais qu'est-ce qui compte, c'est d'avoir le nombre de porcs aussi, le plus possible.

905 Le soutien de l'État? Oui. Tout le temps. On l'a expliqué tantôt. Dans le porc, on n'influence pas le prix, on a un revenu par porc qui est similaire, peu importe le porc d'où il vient. Mais le coût de production comme tel est plus élevé pour l'application. Actuellement, la sécurité du revenu, Benoît l'a dit, elle a été basée sur des performances technico-économiques, c'est ça qui s'est fait à travers les années. Puis je crois maintenant qu'il faut aller avec des performances  
910 qui vont au-delà du technico-économique des enjeux qu'on vous a expliqués.

Donc, des coûts de production plus élevés, oui. Ce n'est pas indexé au prix du marché actuellement. Puis il faut primer le gestionnaire de qualité. Le gestionnaire de qualité qui va avoir respecté les normes: contrôle externe connu, reconnu et neutre. Ça devient essentiel.

915 Je sais qu'on se pose beaucoup de questions au niveau du BAPE, en tout cas à travers le BAPE que j'ai pu écouter, comment qu'on va réussir à contrôler et s'assurer que le suivi se fasse? Bien, c'est dans ce sens-là, nous, qu'on croit qu'il faut réussir à le faire. On va le faire dans le temps avec HACCP, on va le faire avec d'autres principes de traçabilité, mais il va falloir aussi  
920 que ce genre de condition-là soit mise. Donc, le contrôle externe va devenir essentiel.

L'engagement de l'AQINAC, c'est avec son réseautage, on l'a soulevé tantôt, 800 représentants techniques. Et, ces 800 représentants techniques là ont su, à travers les années, et en collaboration avec les organismes, soit la Fédération des producteurs de porcs aussi, ont su  
925 à travers les années appliquer des concepts. HACCP, on veut l'appliquer. Il y a des chiffres qui démontrent que les gens l'ont pris, puis l'ont appliqué.

Donc, je crois que ces 800 représentants techniques là peuvent prendre aussi ce concept d'agriconditionnalité et l'amener aussi chez les producteurs. Il y a des raisons à ça. Parce que ces  
930 gens-là ont une expertise. Ils se sont basés sur la recherche et connaissent l'agriculture et connaissent les conditions d'élevage et, en même temps, ces gens-là font de la formation au niveau de leurs producteurs.

935 Ça fait que nous, on aura un rôle à jouer avec nos gestionnaires, meuniers, fabricants d'aliments ou d'autres intervenants, les gestionnaires agricoles, que ce soit associés ou indépendants. On a une formation à faire là. Puis ces représentants-là rencontrent sur une base régulière les producteurs pour toutes sortes de raisons.

940 Parce qu'aujourd'hui, une moulée, c'est une moulée. Vous pouvez copier une moulée du jour au lendemain. Bien fait, vous avez réussi à mettre une moulée, mais le lendemain, deux mois, trois mois après, la compétition le sait, ça se copie.

945 Mais si on veut consolider notre clientèle, qu'elle soit indépendante ou intégrée -- parce qu'il faut bien se le dire entre nous autres, un producteur n'est pas lié à un fabricant d'aliments, il n'est pas lié à une forme d'intégration, il y a 150 fabricants d'aliments au Québec, il a le choix, il est assez grand pour décider où ce qu'il veut aller. C'est la même chose pour le producteur intégré. Il y a 40 meuneries pour offrir des contrats d'intégration, aujourd'hui. Il n'est pas lié. Mais, par contre, le fabricant d'aliments, il faut qu'il soit en mesure de garder sa clientèle. Puis ça prend des rencontres de producteurs. Puis la moulée, c'est quelque chose, mais il y a tout le service qui fait autour qu'un producteur va réussir, puis qu'il va respecter les enjeux. Donc, on va mettre HACCP, la biosécurité, on va apporter tous ces éléments-là.

955 Donc, ce qu'il faut retenir, c'est que l'approche technique des membres de l'AQINAC déborde l'alimentation. Environnement, puis s'il faut aller avec cohabitation sociale, il faut aussi que nos gestionnaires, même s'il y en a plusieurs qui sont avancés à ce niveau-là, il faut aussi que nos gestionnaires comprennent, et que cette diffusion de concept-là soit faite correctement et adéquatement au niveau des producteurs.

960 Du jour au lendemain, je peux vous garantir, moi, demain matin, chacun des fabricants d'aliments peut faire une réunion dans l'espace de trois jours avec le producteur et d'en faire plusieurs de même à travers l'année pour s'assurer que les choses s'appliquent. Une fois que l'information est donnée, c'est de se déplacer avec eux et de la faire appliquer.

965 Ça fait que quand on parle de services-conseils liés ou non liés, avant que vous me posiez la question parce qu'elle est souvent soulevée, il va falloir tenir compte qu'à un moment donné, ces représentants techniques là, à travers les années, les 50 dernières années, ont fait évoluer la production porcine au Québec et d'autres productions. Et, encore là, le producteur a le choix d'aller où ce qu'il veut.

970 D'où je viens, moi, d'une entreprise privée impliquée dans la fabrication d'aliments, j'étais directeur du marketing, je regardais tout ça aller et en gars de marketing, quand le producteur ne voulait rien savoir, essaie pas de le garder, parce que si tu ne lui as pas donné le service voulu, il va aller ailleurs. Puis il a le choix. Donc, tenons compte de ça.

975 Ça fait que quand on parle de services non liés -- je ne parle pas ici d'agroenvironnement, je parle technique -- quand on parle de services non liés, bien, donnez-vous comme principe qu'il serait peut-être préférable, au lieu de créer en parallèle un service non lié, qu'on bonifie ce qui existe, qu'on travaille ensemble avec l'industrie, puis qu'on mette ces argents-là où qu'il le faut.



980 Ne commençons pas à mettre des millions, des 2 M\$, des 3 M\$ sur du service non lié où, que de l'autre côté, il existe de la recherche, de la pratique. Mettons notre argent sur la salubrité, mettons notre argent sur comment faire la cohabitation. On les a les éléments. Mais travaillons ensemble. C'était mon petit aparté, mais probablement que des questions vont venir plus tard.

985 Donc, je reviens. Pour nous, l'AQINAC, on croit à la norme d'agriconditionnalité. C'est de s'assurer — je reviens sur le terme — c'est de s'assurer de développer d'une façon durable l'agriculture, au niveau environnement, développement économique et cohabitation sociale. De reconnaître aux fins du développement futur le gestionnaire de qualité capable de s'adapter aux nouvelles réalités et de lui allouer le support nécessaire. De s'assurer de la confiance du milieu, par la mise en place d'une norme et d'une certification par le BNQ. Et, de s'assurer de l'application rapide des engagements.

C'est ce que, nous, on croit c'est la façon, demain matin, d'aller plus loin que juste l'aspect environnement, d'avoir un certificat d'autorisation ou un PAEF, il faut aller plus loin.

995 L'entreprise agricole, elle doit être viable, mais elle doit aussi respecter les enjeux de société. Puis c'est dans ce sens-là qu'on croit que la norme agricole va faire que, demain matin, on va primer sur l'entreprise de bon gestionnaire et pas seulement juste sur le produit. Merci à tous.

1000 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie pour cette présentation. Comme je l'ai mentionné, on va prendre une pause de 15 minutes pour vous permettre de reprendre votre souffle. Et, après cette pause, la Commission échangera avec vous. À plus tard.

1005 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1010 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous reprenons nos travaux. Peut-être, avant de passer la parole à mes collègues pour les questions, vous dire que la Commission apprécie beaucoup le travail de réflexion que vous avez mené autour de la question de la production porcine. C'est un document intéressant.

1015 **M. YVAN LACROIX :**

Merci.

1020 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis va amorcer la période des questions.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1025

Merci, madame la présidente. D'abord, une question au niveau de vos membres. Est-ce que les meuniers coopératifs sont aussi membres de l'AQINAC?

**M. YVAN LACROIX :**

1030

La question m'a été posée le 7 novembre et j'y ai répondu.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1035

C'est possible.

**M. YVAN LACROIX :**

1040

Pas de problème. Elle va être précisée davantage. C'est que, oui, au niveau de notre conseil d'administration, le Coopérative fédérée, elle est présente et elle est membre de l'AQINAC. Donc, quand ils se présentent, comme concept, eux autres, ils se présentent au niveau du conseil d'administration, ils représentent leur coopérative. Et, d'ailleurs, ils ont participé à l'élaboration de ces discussions-là. Dans le comité production animale, ils sont présents aussi. Ils sont présents aussi dans le soutien financier de ces projets-là.

1045

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1050

Alors, j'aurais quelques questions qui, à mon avis, sont reliées à l'étude du GREPA, de l'AGÉCO. Une première. C'est que, à la page 10 de votre mémoire, vous parlez de productivité et, entre autres, que cette productivité s'accroît à un rythme de 5 % annuellement. Je voulais savoir, parce qu'ici ils ne sont pas énumérés, quels sont les critères qui sont utilisés pour mesurer cette productivité? Sans nécessairement y passer une heure, mais une idée des critères qui justement se retrouvent dans cette mesure de productivité.

1055

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1060

Je n'ai pas les critères. C'est des informations qu'on a recueillies d'une conférence de Yvon Proulx, l'économiste agricole, qui présentait l'intervention de l'État comme un levier du développement de la productivité des entreprises. Et, le chiffre était rond, comme ça.

1065

Mais ce qu'il disait, c'était clair. Avant qu'on soutienne les revenus, puis qu'on stabilise le secteur agricole en termes de développement à long terme, avant cette période-là, il n'y avait pas de gain d'efficacité. Très peu. Et après qu'on a commencé à supporter, donner des perspectives moyen terme, long terme de développement à une entreprise agricole, bien, la productivité s'est fait présente.

Et, vous le voyez par la diminution du prix à la production en dollars constants. En 20 ans, on baisse le prix de plus de 50 %.

1070 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'est un peu l'idée de ma deuxième question. Cette fois-là, elle, je la retrouve plutôt en page 16 lorsque vous parlez de l'efficacité. Vous parlez de l'efficacité et *productivité conduisant à des réductions de coûts d'exploitations*. Donc, effectivement, ce que vous nous dites, c'est que cette question de productivité est en lien direct avec les diminutions des coûts de production. Des coûts d'exploitation.

1075 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Effectivement, dans le fond, pour des intrants d'un même prix, si l'entreprise est plus performante, bien, elle en utilise moins par unité produite. Alors, les coûts diminuent. Alors, c'est en lien direct. La productivité, la performance du capital productif qui s'appelle un cheptel porcin, plus c'est performant — il y a des limites là — mais la tendance est à la diminution des coûts. Diminution des coût des intrants.

1085 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et, continuant dans le même sens avec ce coût de production, on a certaines études qui nous parlent de la différence importante entre les coûts de production reliés à la taille. Entre autres, par exemple, une différence importante en particulier aux États-Unis, on parle de 20 % de différence entre les grandes entreprises qui produisent plus de 1 000 porcs par rapport aux entreprises plus petites et, en Europe, bien, on nous parle d'une différence quand même beaucoup moins grande, qui est de l'ordre d'à peu près 5 % entre les grandes entreprises et les petites.

1090  
1095 Est-ce que, au Québec, on retrouve une certaine valeur dans ce sens-là, à savoir différence de prix entre les grandes entreprises par rapport aux entreprises qui sont plus petites. Souvent, justement, c'est le 1 000 porcs qui est utilisé pour cette comparaison, du moins à l'extérieur.

1100 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Ce qu'on remarque, là, c'est qu'au Québec, les entreprises sont plus de taille semblable, d'après l'étude d'AGÉCO. Il y a 46 % des entreprises qui ont 1 000 porcs et plus. Donc, ça, c'est caractéristique du secteur porcin québécois, alors que ce n'est pas cette tendance-là qu'on voit ailleurs dans les statistiques des autres pays qui ont été recensés.

1105  
1110 Donc, les entreprises sont plus semblables. Il faut faire attention. Quand on dit des entreprises de niveau de production élevé, ça ne veut pas dire qu'elles produisent sur des sites de production de grande taille. Alors, ça, c'est deux choses différentes. Alors, la concentration du cheptel et la taille sur laquelle ces animaux-là sont produits, c'est deux choses différentes.

1115 Au Québec, AGÉCO, ce qu'elle nous dit, c'est que les entreprises sont plus semblables. L'enquête au niveau de l'AQINAC démontrait que l'entreprise moyenne, producteur associé, ferme en propriété, ferme associée, était autour de 400 u.a. — unités animales — pour donner un standard. Alors, je peux vous dire que ça, là, c'est un standard de site de production relativement fréquent. Très fréquent.

1120 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1125 Puis par rapport à la compétitivité, si vous me permettez, c'est accessible à toutes les tailles d'entreprise, la productivité. Quand on disait aux États-Unis, entre les grandes exploitations, celles qui ont beaucoup de porcs et celles qui en ont moins, il y avait des écarts de coûts, si ma mémoire est bonne, on attribuait beaucoup à la capacité de produire, de façon productive et efficace. Mais ça s'atténue ça dans le temps, par ailleurs.

1130 Donc, beaucoup de recherche et développement. C'est une production de connaissance, la production porcine. Alors, si tu peux appliquer les concepts sur des sites de production, plusieurs sites de production, bien, tu améliores tes connaissances et tu évolues plus rapidement. Pour le meilleur du consommateur.

1135 **LA PRÉSIDENTE :**

1140 Toujours dans la perspective de bien comprendre les coûts de production, moi, j'aimerais savoir, parmi vos membres à l'AQINAC, associés ou intégrés, combien sont hors sol chez les producteurs de porcs. Une proportion. Je ne veux pas avoir un nombre nécessairement exact, mais une proportion. Et, combien ont intégré des technologies de traitement de lisier.

**M. YVAN LACROIX :**

1145 Combien qui sont dans le?

**LA PRÉSIDENTE :**

1150 Ont intégré des technologies de traitement de lisier.

**M. YVAN LACROIX :**

1155 Actuellement, pour vous dire combien qui sont hors sol, je ne suis pas en mesure de vous le dire, bien franchement. Je sais qu'il y a de nos membres qui vont présenter leur mémoire, dans les jours à venir. J'imagine que certains vont être en mesure de le donner mais, nous, on n'a pas fait d'enquête à ce niveau-là.

1160 Et, au point de vue de technologie de traitement de lisier, comme je vous dis, il y en a quelques-uns qui sont dans des processus actuellement de regarder les traitements, mais on a plutôt, avec le comité directeur soulevé par le MAPAQ, étudié et analysé les vrais traitements qui devraient faire le respect des producteurs agricoles et en même temps de la société. Mais il n'y en a pas. Il y en a quelques-uns dont on entend parler, mais ce n'est pas étendu comme tel.

**LA PRÉSIDENTE :**

1165 Mais personne, à votre connaissance, dans vos membres associés ou intégrés, personne n'a testé à la ferme?

**M. YVAN LACROIX :**

1170 Oui, il y en a qui testent.

**LA PRÉSIDENTE :**

1175 Il y en a qui le font?

**M. YVAN LACROIX :**

1180 Oui, oui. Oui, pour tester, oui. Mais de là à dire qu'ils ont appliqué des traitements sur une échelle plus large, non. Actuellement, il y en a qui sont en processus de tester leur propre traitement et, d'ailleurs, qui vont apporter au niveau du comité directeur des traitements en temps et lieu. Mais, oui, il en existe. Il y en a qui testent. Mais de là à ce que ce soit appliqué, non. Ils préfèrent de voir ceux qui vont être acceptés dans le temps.

1185 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1190 Au Québec, actuellement, concernant les technologies de traitement, on est au stade vraiment d'expérimentation, à l'échelle de la ferme quand même. Puis c'est supporté par un fonds de recherche qui vient d'être mis en place. Et le stade où on est rendu, c'est de bâtir des protocoles d'évaluation de performance de ces systèmes-là. Parce que la caractérisation, la

1195 caractéristique de ces systèmes-là, chaque entreprise les a, mais comment on peut les comparer entre elles? Ça, c'est un défi qui demeure entier.

**M. YVAN LACROIX :**

1200 Puis un des défis, c'est de s'assurer, s'il y a déjà des traitements qui sont adaptables immédiatement, puis qui correspondent aux objectifs visés du traitement de lisier avec tout ce qui concerne les impacts, mais c'est sûr qu'on tire beaucoup sur le fait que: bien, faisons-le tout de suite adapter et avançons.

1205 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Maintenant, pour en revenir, disons, aux membres intégrés, aux producteurs intégrés...

1210 **M. YVAN LACROIX :**

Aux fermes associées.

**LA PRÉSIDENTE :**

1215 Aux fermes associées, d'accord. Allons-y avec fermes associées.

**M. YVAN LACROIX :**

1220 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

1225 Par rapport à ce qu'on voit, la tendance, est-ce que de plus en plus vous avez des membres associés qui ne sont pas propriétaires des sols? Si vous n'avez pas l'information sur le nombre, est-ce qu'on peut penser que c'est une tendance observée chez vos membres associés?

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1230 Bien, la tendance récente de développement, souvent les producteurs, les fermes associées sont propriétaires de sols. Alors, souvent, ils utilisent la production porcine comme une production complémentaire à une autre production et ils utilisent le lisier comme fertilisant au lieu d'acheter les engrais minéraux. Alors, ça, c'est une tendance, parce que la production associée, ça permet de décentraliser la production. Il ne faut pas oublier que ça permet d'avoir des unités  
1235 de production plus éparpillées sur le territoire, tout en ayant une gestion centrale.

Donc, souvent, un producteur en production végétale peut être intéressé par la mise en place d'une porcherie d'engraissement sur ses terres, sans nécessairement s'occuper de la

1240 gestion financière, etc., mais pour compléter le revenu et pour utiliser le lisier en termes de  
fertilisant. Ça vaut 4 \$ le mètre cube.

**LA PRÉSIDENTE :**

1245 On peut voir aussi, j'imagine, des lots qui sont vendus à un producteur de porcs, et il  
produit des porcs, il a des ententes d'épandage avec le propriétaire qui produit, lui, des céréales  
tout à côté. On le voit également ce scénario-là.

**M. YVAN LACROIX :**

1250 Un receveur. Oui, oui.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1255 Oui. Dans le fond, la réglementation permet tous ces scénarios-là.

**M. YVAN LACROIX :**

Vous parlez de tendance, mais Benoît a expliqué la tendance.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1265 Merci, madame la présidente. Dans votre texte, j'aimerais me référer à la page 17. Une  
première petite question technique. Dans cette page-là, vous donnez des coûts en dollars et ça  
vaut pour le tableau à la fin. Est-ce qu'il s'agit de dollars canadiens ou de dollars américains?

1270 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Si j'avais la page dans AGÉCO...



**M. YVAN LACROIX :**

1275

Peut-être qu'il faudrait regarder dans AGÉCO. Mais on a pris peut-être comme acquis que c'était sur une base canadienne.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1280

Je pense que c'est canadiens.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1285

Mais comme c'est international, quelques fois, c'est des dollars américains. Alors, vous le vérifierez...

**M. YVAN LACROIX :**

1290

On va le vérifier avec AGÉCO.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1295

... et vous pourrez le dire à nos gens.

**M. YVAN LACROIX :**

Parce qu'ils ont eu tendance à tout le temps nous ramener ça sur une base canadienne.

1300

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

Oui, oui.

**M. YVAN LACROIX :**

1305

Les chiffres qu'ils nous ont donnés. Mais, là, je serais tenté à vous dire que c'est oui.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1310

À vérifier.

**M. YVAN LACROIX :**

1315

Parce qu'à date, AGÉCO, ils nous ont amené ça sur une référence normalement canadienne. Mais c'est à vérifier.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1320 Merci. Alors, dans cette même page, le premier paragraphe après le titre intitulé:  
*Performances économiques*, au milieu du paragraphe, vous dites, en Europe, que:

«... une partie des charges rattachées à la gestion environnementale et aux normes particulières sur la conduite des élevages sont déjà intégrées au coût de production.»

1325 Je ne sais pas si vous pourriez nous expliquer un peu plus comment ça se fait en Europe. Parce que, ici, on peut être porté à penser, bon, quand on parle de coût de production, ici, il y a l'assurance stabilisation et quand on dit: *intégrées au coût de production*, ça veut dire intégrées au coût qu'on calcule pour les fins d'assurance stabilisation. Mais en Europe, il n'y a pas un système comme celui-là.

1330 Alors, comment, quand on dit que c'est intégré au coût de production, comment les producteurs ou les abattoirs réussissent à intégrer, non seulement leur coût de production mais au prix vendant de leur produit, les coûts environnementaux, les charges environnementales et de conduite d'élevage?

1335 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

1340 C'est une bonne question. Écoutez, le système européen, comme vous l'avez souligné, est différent du système nord-américain. Très différent. Alors, les Européens ont des mécanismes de protection de leur marché et ils sont plus en mesure, par cette protection barrière, des barrières qui empêchent les autres pays de diriger le produit sur la communauté économique et, par conséquent, ça leur donne un pouvoir plus grand pour refilet ces coûts-là.

1345 C'est des coûts qui font partie maintenant des coûts d'exploitation. Tranquillement, on augmente tranquillement les coûts d'exploitation en introduisant ces nouveaux enjeux-là. Et on est plus en mesure, étant donné qu'on protège le marché, si tous les pays avancent égal en communauté économique, de le retirer aux consommateurs, de refilet le prix aux consommateurs. Alors, le marché est assez fermé. Alors, ça leur donne cette souplesse-là.

1350 Alors qu'ici, le marché est ouvert. On ne pourrait pas penser, au Québec, aller tirer sur le marché 10 ¢ le kilogramme de plus parce que, si on essaie cette stratégie-là, bien, immédiatement c'est le produit ontarien ou le produit américain qui va se substituer sur la tablette.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1355

Ce n'est peut-être pas évident qu'une barrière protectionniste à l'entrée des produits étrangers se traduit automatiquement par le fait que, supposons un producteur de porcs français qui va avoir une norme environnementale nouvelle, qu'il va être en mesure, quand il va vendre son porc à l'abattoir, que l'abattoir va lui payer automatiquement plus. Mais, en tout cas. Disons

1360

que ça ne me convainc pas tout à fait.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1365

Je dis ils ont plus de pouvoir, ils ont sûrement plus de pouvoir sur le marché intérieur pour refile la facture au consommateur. Maintenant, on sait aussi qu'au niveau européen, bon, le support se fait par la protection des marchés. Mais le support se fait aussi par de la certification de produits, des labels aussi. Alors, ça, ça commence aussi. Ils sont plus avancés qu'ici. Ils ont lié une partie de l'intervention de l'État à des conditions de réalisation sur l'entreprise. Donc, ça vient de deux endroits: en partie sur le prix au consommateur; et en partie par un support plus ciblé.

1370

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1375

Si on va à la page 28, après le point 3, quand vous parlez de *diminuer les risques de fuite des lisiers à l'entreposage*, le deuxième paragraphe où vous dites: on recommande que soit rendu *obligatoire l'encadrement technique en agroenvironnement*, qu'est-ce que vous avez en tête quand vous faites une suggestion comme celle-là?

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1380

C'est aussi simple que chaque entreprise ait en partie son conseiller en agroenvironnement, de façon obligatoire. Non pas: on transite. En fait, on n'a pas identifié la structure. On sait que la structure en agroenvironnement, c'est les clubs. Mais on en fait une condition. Une condition que d'adhérer. Parce que ça, ces choses-là, c'est de nature à améliorer l'information, la circulation de l'information. Et, l'information, c'est de nature à favoriser l'adaptation. Donc, pas isolé.

1385

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1390

Les clubs qui sont des services non liés, ça ne vous pose pas de problème?

**M. YVAN LACROIX :**

Du côté environnement?

1395

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Oui?

**M. YVAN LACROIX :**

1400

Pas de problème.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1405

Ils sont accessibles.

**M. YVAN LACROIX :**

1410

Ils sont accessibles.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

Ils sont accessibles aux producteurs. À tous les producteurs.

1415

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Non, mais c'est parce que tout à l'heure...

**M. YVAN LACROIX :**

1420

Oui, oui, mais on parlait de technologie.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

1425

... vous disiez que vous ne favorisiez pas qu'on développe des services techniques non liés. Mais vous avez précisé, vous avez raison, dans le domaine technique et non pas environnemental.

**M. YVAN LACROIX :**

1430

Oui, monsieur. Certainement. Certainement. Et, il faut considérer aussi que nos membres ont aussi des spécialistes en environnement ou des gens plus préoccupés par l'environnement qui suivent de très près aussi les producteurs. Il y a des meuniers qui ont jusqu'à 400 PAEF à faire avec -- parce qu'ils desservent aussi la production animale, mais ils desservent aussi la production végétale, parce qu'ils distribuent des produits autres que des aliments. Ça fait qu'ils ont aussi cette approche-là.

1435

Aussi dans le temps, nous, on croit que la partie agroenvironnement, liée ou non liée, mais je crois que c'est essentiel qu'elle reste aussi le plus possible neutre dans le temps aussi. Mais plus l'encadrement que vous souleviez tantôt, technique en agroenvironnement, ça fait partie aussi de notre processus d'agriconditionnalité. Donc, s'assurer que ça se fait, que ça se

1440

fait correctement, on aimerait avoir les gens qui ont l'expertise pour le faire, puis qui sont suivis aussi dans cet encadrement-là.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Toujours dans la même section: *Diminuer les risques de fuite des lisiers à l'entreposage et accroître le contrôle des activités de disposition des lisiers*, vous proposez de:

1450 «Établir des liens contractuels à long terme entre les propriétaires d'entreprise de type animal et les propriétaires d'entreprises de type végétal;»

Alors, j'aimerais en savoir plus que ce que ces deux lignes nous disent.

1455 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Bien, disons que les ententes d'épandage actuellement ne nous semblent pas suffisantes, de la manière qu'elles sont gérées, pour assurer une stabilité. Une stabilité en termes de disposition des lisiers sur des terres réceptrices.

1460

Alors, quand on plante une ferme porcine, on pense 15 ans de production, on amortit sur plusieurs années, alors on pense que les ententes, si c'est une production hors sol ou en partie avec sol, devraient être de nature plus longue pour permettre une stabilité à cette entreprise-là. Une stabilité, puis permettre le développement d'un lien d'affaires, un lien qui permet d'optimiser la valeur fertilisante des lisiers. Et non courir après.

1465

**LA PRÉSIDENTE :**

1470 À l'heure actuelle, l'entente d'épandage, elle a quelle valeur de sécurité, si je pourrais dire? Est-ce que ce sont des ententes qui sont signées mais flexibles ou si ce sont des ententes formelles? En d'autres termes, entre la souplesse et, disons, l'acte notarié, on se situe où dans les ententes d'épandage? Et est-ce que vous souhaitez justement tendre vers des ententes plutôt de type notarié?

1475 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

1480 À ma connaissance, quand le concept d'entente notariée a été discuté, c'était pour en faire la gestion. C'était pour s'assurer qu'un même producteur, production végétale, ne signe pas deux ententes: une pour son *chum* et l'autre pour le lisier. Alors, c'était pour éviter ces situations-là. Je ne sais pas si elles existent, mais ces situations-là. Je ne sais pas si elles existent. Mon beau-père est producteur laitier, puis il en a signé des ententes d'épandage, mais il n'y a jamais eu de lisier qui est arrivé chez eux là.

1485 Alors, la question notariée, c'était pour éviter, c'était pour contrôler, contrôler. Mais le contrôle, l'AQINAC n'a pas été jusqu'à penser que c'était obligatoire que ça soit notarié. Le

1490 contrôle, elle l'amène par la norme et la certification. Contrôle externe. Alors, t'as un processus de gestion. Il y a un vérificateur externe qui arrive, il regarde si ton processus te permet de suivre tes choses et de démontrer hors de tout doute que tu es en contrôle de la situation. Puis que tu fais ce que tu dis, puis tu dis ce que tu fais. Alors, à partir de ce moment-là, ce qu'on suggère, c'est juste que ce soit plus long dans le temps pour pouvoir justement avoir un système de gestion efficace.

**LA PRÉSIDENTE :**

1495 Mais qu'est-ce qui vous garantit que justement le receveur ne va pas changer d'idée dans deux ans? Même si vous signez une entente, il n'y a rien qui peut laisser croire que ça va durer dix ans? Vous parlez de quinze ans, non?

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1500 Non, non. J'ai parlé de la durée d'une vie utile de production porcine.

**LA PRÉSIDENTE :**

1505 Mais vous parlez de quoi quand vous parlez des ententes un peu plus à long terme? Vous avez quoi comme horizon?

**M. YVAN LACROIX :**

1510 On parle de quatre, cinq ans.

**LA PRÉSIDENTE :**

1515 Cinq ans.

**M. YVAN LACROIX :**

1520 Alentour de. Par contre, de base, je pense que ce qu'il faut retenir, plus l'entente contractuelle va être claire entre le receveur et le fournisseur, bien, ça va être important d'éviter ce genre de dérapage qu'on a pu voir à un moment donné. Tu es censé de recevoir, tu ne reçois pas.

1525 Puis je pense que sur cinq ans, il va se développer aussi un lien de confiance. On soulève aussi, on parle de contrat, mais il y a des humains qui transigent aussi. Puis, ça, cet élément-là, il devient essentiel avec le producteur. L'élément de confiance qui se partage entre le fournisseur et le receveur, il se développe aussi dans le temps. Mais la base, si on veut développer une norme puis une certification, bien, le plus précis qu'on va être dans nos ententes, sur une base de règles, bien, c'est ça qu'on désire. Mais nous autres, on parlait de quatre à cinq ans.

1530

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1535

Ça peut être accompagné de... il y a des pays européens qui accompagnent ces mesures-là d'obligation d'utiliser ou de quota de kilos de phosphore à utiliser. Ça, ça peut être accompagné de cette dimension-là. Actuellement, tout se fait sur une base volontaire, puis je pense que c'est mieux comme ça.

1540

Dans le fond, ça se fait sur la base de la valeur fertilisante. On importe encore 450 000 tonnes d'engrais au Québec, dont 50 000 tonnes de phosphore. Alors, c'est des mines qu'on creuse à quelque part. C'est un recyclage. Les productions animales mangent des végétaux et les porcs produisent des lisiers qui sont retournés au sol pour reproduire les plantes. Alors, ce recyclage-là, quand il est bien fait -- quand il est bien fait, c'est renouvelable. C'est ça qui est intéressant.

1545

**LA PRÉSIDENTE :**

Mais ce que je veux être bien sûre de comprendre, c'est que vous ne cherchez pas à ce que ça devienne très formel comme entente.

1550

**M. YVAN LACROIX :**

L'objectif, oui. C'est que si on est capable que ce soit le plus formel possible, oui.

1555

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Vous voulez que ça le soit?

1560

**M. YVAN LACROIX :**

Oui, oui. Quand je vous disais tantôt au point de vue d'entente contractuelle, plus que c'est précis, plus que c'est formel, plus qu'on est en mesure de bien encadrer notre norme.

1565

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

Monsieur Dumais.

1570

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, madame la présidente. À la page suivante, à la page 29, dans votre recommandation #3, à l'effet qu'il y ait dans le futur des plans de développement raisonné pour encadrer l'implantation et le développement des unités de production, vous suggérez donc un plan de développement et, généralement, dans les instances qui interviennent au niveau régional et

1575 local, quand on parle de planification, de plan d'aménagement, on parle d'activités qui sont plutôt de la responsabilité des municipalités régionales de comté.

Par contre, dans cette recommandation-là, à la première ligne avec un boulet, vous dites:

1580 «Établir le potentiel agricole de chaque municipalité d'après un bilan;»

1585 Alors, en d'autres termes, c'est sûr que ce n'est peut-être pas votre première spécialité, premier métier de réfléchir aux responsabilités des MRC versus les municipalités, mais comme vous avez fait un effort de réflexion sur ce qui devrait se faire en matière d'implantation, est-ce que vous recommanderiez que ce plan de développement raisonné, ce soit la responsabilité des MRC ou que ça se fasse dans chacune des municipalités?

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1590 Monsieur Dumais, quand on a parlé par municipalité, c'était plus la notion d'échelle. L'échelle de la municipalité. Je ne pense pas que ça doit se faire dans la municipalité, elles ne sont pas toutes équipées pour faire ça. Puis considérant les propos que vous avez tenus juste au préalable, il y a des gens qui sont plus équipés pour faire ces plans-là, ces plans de développement raisonné là. Ce n'est sûrement pas la municipalité.

1595 Mais à l'échelle de la municipalité, ça peut être intéressant, par exemple. Parce qu'il y a des petites conditions, sans être micro-économique sur l'entreprise, il y a des petites conditions locales qu'il faut respecter.



1600 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

En d'autres termes, on pourrait comprendre que ce soit la MRC qui soit l'acteur principal, mais que le plan comme tel soit détaillé pour chacune des municipalités. Est-ce que c'est ça qu'on doit comprendre de ce que vous nous dites?

1605

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

C'est ça.

1610

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

1615

**M. YVAN LACROIX :**

Puis on a soulevé tantôt le niveau régional, le niveau local, le niveau provincial. Mais si on rentre plus dans le détail de ces mécanismes-là, c'est sûr qu'on veut cette espèce de coordination-là, cette espèce de flexibilité-là de réaliser que le conflit est au niveau local mais, en même temps, étant donné que les municipalités n'ont pas tout ce qu'il faut, mais, oui, ça prend un plan directeur qui peut venir d'un peu plus haut. Mais ce genre d'échange-là serait plus évident. Ça, on aurait à creuser davantage. C'est sûr.

1620

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1625

Oui, ça, c'est important ce que monsieur Lacroix dit. C'est qu'il ne faut pas que ça se fasse n'importe comment. Dans le fond, ça prend des orientations claires avant que tout le monde commence à jouer là-dedans.

1630

**M. YVAN LACROIX :**

Moi, je continue à croire que le provincial a un rôle important à jouer. Ça, c'est essentiel. Il y a un plan. Quand on parle d'un plan global, il ne faut pas qu'on se limite à la municipalité puis au régional. Il y a un plan global qu'il faut regarder, mais cette coordination entre les ministères et entre les mécanismes et entre les différents niveaux, que ce soit plus flexible et plus ouvert. Puis comprendre aussi, il n'y a pas juste des règlements qui règlent les choses, mais aussi des outils.

1635

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

1640

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1645 Merci, madame la présidente. Évidemment, le document qu'on a, il faut commencer à faire de l'analyse un peu transversale dedans. Revenons à la section que mon collègue abordait, page 29, la recommandation: *Proposition d'éléments d'un plan de développement raisonné*. Le mot *raisonné* est intéressant et traduit l'anglais: *principle based*. Alors, basé sur des principes, donc c'est raisonné, plutôt que sur des positions.

1650 Vous parlez de l'analyse d'un potentiel au niveau de chaque municipalité. Or, quand vous avez parlé tantôt, vous avez évoqué une question qui n'est pas dans votre mémoire, la dimension de l'eau. Vous en avez parlé surtout en termes d'eau souterraine. Mais il y a, par ailleurs, d'autres allusions sur l'eau de surface dans votre document. Et, pourquoi vous en tenir au niveau municipal et ne pas faire immédiatement là l'analyse au niveau du bassin versant? Pourquoi vous en tenir à une position strictement municipale.

1655 **M. YVAN LACROIX :**

Par rapport à l'eau souterraine?

1660 **LA PRÉSIDENTE :**

Par rapport au plan de développement.

1665 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Par rapport au plan de développement, puisque l'analyse ferme par ferme et, ensuite, l'analyse globale du développement ne se passera pas sur le territoire de la municipalité, mais sur un bassin versant donné. Il y a tellement de requêtes à ce niveau-là.

1670 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Mais il n'y a pas d'inconvénient, non plus. Nous, ce qu'on suggère, c'est que ça soit fait jusqu'à l'échelle de la municipalité. Mais on sait qu'un bassin versant est une agglomération de municipalités où on retrouve des MRC. Et, donc, il n'y a aucun inconvénient avec ça.

1675 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça n'exclut pas une vision transversale qui mettrait le bassin versant.

1680 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Non, ça n'exclut pas. Non, non, non. Il ne faut pas voir ça comme ça.

1685 **M. YVAN LACROIX :**

1690 Et, sur cette base, on ne voulait pas arriver aussi à un détail, parce que comme vous avez dit tantôt, ce n'est pas notre spécialité numéro 1, mais on croit qu'il y a une problématique là de plan de développement global raisonné. On a essayé de mettre les principes de base, comme vous avez soulevé en anglais, mais le principe de base, c'est de les mettre là, mais on est ouvert à comprendre davantage ce que vous soulevez comme concept.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1695 Là, au risque de me répéter, je veux revenir là-dessus. Le mot *municipalité* ici, c'est juste l'échelle. C'est bien ça. Tout ce qui est en aval, plus haut...

**M. YVAN LACROIX :**

1700 En amont.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

En amont.

1705 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Si c'est plus haut, c'est plutôt en amont.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1710 Alors, tout ce qui vient avant. C'est parce que la municipalité, nous, on pense qu'il y a certaines petites caractéristiques qui ne sont pas toutes identiques, dont il faut tenir compte. C'est l'échelle dont il faut tenir compte. C'est la différence entre l'échelle de la ferme. On prend une échelle plus grande.

1715 **M. YVAN LACROIX :**

1720 Puis retenons la même chose pour notre concept d'agriconditionnalité. Quand on parle de cohabitation, la partie cohabitation, on parle au niveau de l'échelle municipale, que tout soit réglé au niveau municipal. Mais l'échelle municipale, c'est là qu'est la *game*. C'est là que se jouent les conflits, puis c'est là que se jouent les solutions. C'est micro. Mais il y a tout un plan directeur à ça.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1725

Dans le fond, il y a un partage de pouvoirs entre ces paliers-là. Tout le monde sait bien ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1730

À la page suivante, à la page 30, dans le deuxième paragraphe, vous parlez des conflits de cohabitation et vous dites:

1735

*«Ils s'articulent (...) autour de trois aspects: les préoccupations à l'égard des nuisances (odeurs)...»*

et monsieur Désilets, quand il est intervenu, en parlant des odeurs, en a parlé comme une question d'environnement,

1740

*«... les préoccupations environnementales (qualité de l'eau et des sols) et les préoccupations économiques...».*

Où situez-vous la question de la santé? Est-ce que pour vous, il y a une question juste d'odeurs qui est juste une nuisance ou s'il y a aussi à l'horizon une question de santé?

**M. YVAN LACROIX :**

1745

Quand on parle de la salubrité, c'est notre partie santé, ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1750

Je vous parle liée aux odeurs.

**M. YVAN LACROIX :**

1755

Ah! Liée aux odeurs.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1760

Liée, donc. Parce qu'on a tellement de pressions là-dessus pour dire que l'odeur est le révélateur de quelque chose qui agresse. Et, donc, ça n'est pas qu'une question de nuisance, c'est potentiellement une question de santé.

**M. YVAN LACROIX :**

1765

On a soulevé ce point-là dans notre discussion. C'est sûr, ça fait partie de la prévention qu'on désire faire avec des applications soulevées dans notre programme. Parce que quand on soulève de l'épandage, puis trois heures après, l'enfouissement, puis de soulever en même temps les haies, puis soulever en même temps qu'il y a des journées de prohibées, ça fait que

1770 nous, on croit assez sérieusement, puis en incluant les vacances, on croit sérieusement qu'on contribue à la diminution sérieuse des odeurs à partir de recherche, les pourcentages qu'ont donnés ces études-là.

1775 La partie santé, en ce qui me concerne, elle est à exploiter davantage par rapport à la compréhension, et s'il y a d'autres pratiques. C'est pour ça que je continue à dire que la recherche et les moyens doivent continuer à faire partie d'un processus d'intervention de tous les niveaux pour s'assurer que l'aspect santé -- parce que ce n'est pas toujours évident.

1780 On parle d'inconvénient. Est-ce que c'est un inconvénient? Est-ce que c'est un problème de santé? Il est à préciser, ce point-là. Pour nous, ça reste à préciser. Puis déjà, on dit qu'on est prêt à mettre ces plans-là en marche. Mais l'élément santé, il faut en tenir compte. C'est les moyens que nous connaissons actuellement, c'est ça.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1785 D'accord. Mais vous n'excluez pas l'opportunité d'étude complémentaire sur la santé.

**M. YVAN LACROIX :**

Ah! non, non, non. Pas du tout. Pas du tout.

1790 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ce n'est pas une question fermée pour vous.

**M. YVAN LACROIX :**

1795 Ah! non, non. Pas du tout.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

1800 Ça ne doit pas être vu comme exclusif. C'est principal.

**M. YVAN LACROIX :**

1805 Mais, par contre, la connaissance que nous avons des moyens actuellement, c'est ce qu'on vous propose, qui va plus loin que le REA. Soyons proactifs. Quand on dit *proactifs*, il y a déjà plusieurs de nos membres, même que ce soit des membres ou des producteurs indépendants, des bons gestionnaires qui appliquent déjà ces principes-là.

1810 Puis il y a notre concept d'agriconditionnalité, on veut les faire reconnaître, mais l'esprit d'ouverture est là, parce que la santé, c'est sûr, ça fait partie. Mais, d'après moi, il faut aller plus loin avec les moyens. C'est comment. À date, on connaît les moyens plutôt pratico-pratiques

environnementaux reliés aux odeurs et d'autres éléments, mais il faut aller plus loin. On n'est pas fermé à ça. Pas du tout.

1815 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

En page 32, là vous distinguez trois niveaux: le niveau provincial, le niveau régional et le niveau local. Au niveau provincial, vous dites qu'il est important que les ministères se coordonnent, ce qui me semble aller et, ensuite, vous dites qu'il est important:

1820

*«... d'avoir de l'information disponible, cohérente, valide et complète sur la production porcine et ses impacts...».*

1825

Or, l'instrument fondamental pour ça, c'est une étude d'impact. Et ce qui est fabuleux, c'est qu'en vingt ans, on a réussi à implanter la production porcine sans jamais faire une étude d'impact et sans jamais faire une audience. Là, c'est extraordinaire. Avez-vous des recommandations là-dessus pour, par exemple, resserrer la procédure d'étude d'impact ou demander une expérience type, une expérience témoin, pour essayer de voir dans le concret d'un projet quels sont les tenants et les aboutissants de toute la gestion de l'insécurité. Parce que

1830

l'information ne peut être valide que si elle circule, si elle est contestée. Si elle est juste à l'intérieur de quelqu'un qui la possède, il n'y a pas de validation.

1835

Alors, j'aimerais vous voir là-dessus. Avez-vous une idée sur la procédure d'évaluation des impacts et son applicabilité dans le domaine de projets porcins.

Hier, quelqu'un est venu et nous a montré qu'un promoteur avait 18 projets coordonnés dans une seule chose et tout ça est morcelé pour toujours éviter l'analyse d'impacts.

1840

**M. YVAN LACROIX :**

Je rappelle que la semaine passée, on a discuté d'analyse d'impact, tandis qu'aujourd'hui, au-dessous de 599 unités animales, vous n'avez pas d'étude d'impact, ça arrête à 599. Ça, on est conscient de cette partie-là. Et, nos consultants nous ont soulevé sérieusement de tenir compte de cet aspect-là par rapport à l'étude d'impact. Indépendamment de la taille.

1845

Je ne dis pas qu'il y a eu des réflexions, des décisions, mais ce concept-là a été soulevé et de s'assurer de bien le comprendre, parce que si on veut avoir une perception positive additionnelle, égalant aussi la réalité — parce que les perceptions, des fois, ce n'est pas toujours égal à la réalité — mais, oui, ça a été soulevé, le concept. Nos consultants nous ont demandé de regarder sérieusement la partie impact.

1850

Ça fait que là, on n'a pas vu de moyen pour l'instant de faire ça, mais on le retient sérieusement. Ça fait que dans un prochain comité de production porcine, je suis convaincu que nos consultants vont nous ramener sur ce point-là et à l'ordre assez rapidement, mais on fera des bonnes réflexions. Comme je vous ai dit, cette partie-là, elle est nouvelle, mais comme on dit, c'est dans le *pipeline*.

1855

**LA PRÉSIDENTE :**

1860 Vous proposez d'ailleurs un mécanisme d'implantation et de suivi des projets.

**M. YVAN LACROIX :**

1865 Oui, c'est ça. Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Et, dans ce processus-là, bien sûr, il y a des rencontres avec les citoyens.

1870 **M. YVAN LACROIX :**

Oui. Puis il y a de l'information qui va être donnée.

**LA PRÉSIDENTE :**

1875 Puis il y a de l'information qui va être donnée.

**M. YVAN LACROIX :**

1880 Ah! oui, oui, c'est sûr.

**LA PRÉSIDENTE :**

1885 Bon, justement, je me raccroche à l'idée de monsieur Beauchamp, à l'effet que dans la mesure où vous allez rencontrer ces gens-là — et on sait fort pertinemment que les citoyens sont exigeants quant aux réponses attendues de la part d'un promoteur — pourquoi ne pas déjà admettre que vous n'aurez peut-être pas le choix d'en faire une étude d'impact préalablement à ces rencontres-là? Parce qu'ils vont exiger des informations précises quant à l'impact que le projet peut avoir sur la nappe phréatique, sur la pollution des eaux de surface, sur les odeurs que le projet va générer.

1890 Alors, pourquoi — en tout cas, je trouve intéressant votre mécanisme, mais dans une certaine mesure, je me dis, vous allez devoir vous équiper d'informations assez précises pour rassurer les gens que vous rencontrerez.

1895 **M. YVAN LACROIX :**

Moi, ce que je veux revenir — comme on dit, on n'est pas fermé à ça — ce que je veux revenir, c'est que c'est un projet en processus. La définition des recommandations, les réflexions

1900 qui vont se faire... parce que ça est venu aussi sur la table, l'impact, puis bien avant qu'on en jase la semaine passée aussi, mais la semaine passée ça faisait partie d'un sujet.

1905 Ça fait que quand on va évoluer dans ce processus et dans les recommandations, je vais être plus en mesure de vous répondre. Il n'y a pas de fermeture à ça. Mais on veut être sûr que quand on va avancer le point, le processus va être clair et précis.

1910 Puis je suis convaincu que dans un processus de validation, qu'on veut faire en focus groupe ou en entrevue personnalisée ou avec des citoyens, il va nous arriver en pleine face, ce point-là, O.K.? Je suis convaincu de ça. Ça fait qu'on veut tout vivre ce processus-là avant de vous dire oui et comment. Puis je pense que ça fait partie de la mesure aussi.

1915 Mais, comme on s'est dit entre les consultants et nous, avançons sérieusement avant dans notre projet pour faire les bonnes recommandations par rapport à ces aspects-là. Mais la validation du projet, elle va être claire à ce niveau-là. Ça va être soulevé, je suis convaincu. Si on l'a soulevée entre nous...

**LA PRÉSIDENTE :**

1920 Est-ce que, également dans cet exercice de réflexion, vous allez tenter de voir comment ou qui animera ce genre de séance d'information?

**M. YVAN LACROIX :**

1925 Vous parlez du processus de validation ou quand ça va être tout fait?

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire que dans votre processus d'implantation...

1930 **M. YVAN LACROIX :**

Oui, oui, c'est sûr.

**LA PRÉSIDENTE :**

1935 ... vous prévoyez rencontrer les gens.

**M. YVAN LACROIX :**

1940 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**



Bon, alors, vous allez être en interface avec les citoyens.

1945

**M. YVAN LACROIX :**

Oui. Pour faire ce genre d'animation-là?

1950

**LA PRÉSIDENTE :**

Qui va animer?

1955

**M. YVAN LACROIX :**

Il y a une entreprise externe, indépendante, qui va faire l'exercice de A à Z pour s'assurer que le concept soit bien expliqué, l'agricolconditionnalité et avec les facteurs qui sont là. On parle surtout — excusez-moi — de cohabitation sociale ici, du processus d'implantation. Ça fait que, oui, ça va être expliqué et, de là, c'est animé par une entreprise externe, indépendante. C'est un autre consultant. Et en collaboration avec, comme je vous dis, la Fédération des producteurs de porcs et le comité que je vous ai soulevé tantôt, le comité pilote.

1960

On veut donner une neutralité aussi. Comme je vous ai dit tantôt, il faut s'assurer que de ce concept-là, il ne sorte pas juste des gens de l'industrie, puis c'est comme ça qu'on s'en va, puis on s'ajustera en cours de route. Non, non, non. C'est un point qui a été très bien soulevé par un du groupe, du comité pilote et ça a été bien avancé. Puis on a dit c'est correct. Puis il faut le faire comme ça, sinon ça ne sert à rien de mettre de l'argent dans un concept non validé, on va se faire rabrouer dans six mois, puis on ne veut pas ça.

1965

1970

Donc, c'est un concept qu'il faut mettre en marché, façon de parler, mais qu'il faut aussi valider avant. S'assurer que les avantages et les bénéfices soient là pour toutes les parties.

**LA PRÉSIDENTE :**

1975 Monsieur Marquis.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1980 Trois petites questions décousues, madame la présidente. Est-ce que ça va? Alors, une première. L'étude Forget Aubin, est-ce qu'il leur est demandé aussi de commenter ce qui se passe dans d'autres provinces et dans d'autres pays en ce qui concerne la cohabitation harmonieuse?

**M. YVAN LACROIX :**

1985 Actuellement, on est rendu à une étape qu'on analyse des conflits ou des situations harmonieuses ou non harmonieuses. Oui, on élargit, pour connaître ce qui se passe à l'extérieur. Et, d'ailleurs, je crois qu'ils ont eu une bonne documentation récente qui leur permet de voir ce qui se passe à l'extérieur aussi.

1990 Puis qu'est-ce qui est important, ce que Benoît vient de soulever, quand on disait tantôt que les consultants avaient un rôle de complémentarité, bien, il y a un consultant en particulier qui a une expérience aussi en dehors de l'agriculture, qui peut démontrer qu'est-ce qui s'est passé au niveau marché non agricole par rapport à des concepts de cohabitation ou de processus d'implantation.

1995 Ça fait que c'est pour ça qu'on a dit que ça va être important qu'il y ait cette complémentarité-là pour qu'on puisse comprendre s'il y a des bons gestes qui sont posés sur un côté, ils sont peut-être utilisables au niveau de l'agriculture. Ça fait que oui, on élargit.

2000

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2005 Une autre question. Elle est dans la partie touchant la réglementation environnementale. En fait, vous faites un calcul intéressant concernant ce qui se passait avec le RRPOA et, maintenant, ce qui se passe avec la nouvelle réglementation. Et, vous parlez des superficies qui sont nécessaires pour l'épandage de lisiers qui, bien sûr, ont augmenté de façon considérable et ça veut dire, bien sûr, que l'agriculteur doit en tenir compte et épandre le lisier sur des plus grandes superficies.

2010 Cependant, je me demandais si vous aviez vérifié que, malgré tout, avec les chiffres, avec la nouvelle réglementation, que votre calcul nous donne 1,68 unité animale par hectare encore. C'est-à-dire que vous avez 487 unités animales pour 290 hectares. Donc, ça fait 1,68 unité animale, ce qui, pour certains, peut encore paraître assez élevé.

2015 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Mais, dans le fond, c'est justement ce qu'on a abandonné, le concept des unités animales par rapport aux superficies.

2020 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non, non, je sais bien. Mais c'est juste pour fins de comparaison, autrefois, on parlait des unités animales.

2025 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Oui.

2030 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Et, là, on parle du phosphore, mais malgré tout, avec ce calcul en ce qui concerne le phosphore, nous sommes encore à une concentration qui pourrait être de l'ordre de 1,70 unité animale/hectare.

2035 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Oui.

2040 **M. YVAN LACROIX :**

C'est une question ou un constat?

2045 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'était plutôt un constat.

2050 **M. YVAN LACROIX :**

D'accord.

2050 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

C'était plutôt un constat. Et, l'autre question que j'aurais cependant, c'est qu'elle touche...

2055 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Par ailleurs, on peut être plus rassuré avec la fertilisation sur la base phosphore, par exemple. On peut être rassuré qu'on n'enrichit pas les sols ou on peut fertiliser sur la base du niveau de fertilité des sols qu'on veut en phosphore. Alors, ça, la gestion est beaucoup plus développée dans le concept de fertilisation sur la base phosphore que dans un concept d'unité animale.

2060 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

2065 Une troisième petite question. Elle est dans votre norme d'agriconditionnalité, à la page 40 en fait, mais je ne suis pas sûr que vous allez avoir besoin de votre texte pour me répondre. C'est que vous êtes certainement au courant que actuellement, il s'amène aussi, avec le Conseil canadien du porc, la Fédération des producteurs de porcs et l'ACNOR, un travail, une étude en vue d'une norme, d'une certification. Est-ce que votre travail se fait en parallèle ou en lien avec l'étude canadienne?

2070 **M. YVAN LACROIX :**

L'exercice que nous faisons avec le BNQ est en train d'étudier au complet tous ces concepts-là. Vous avez au niveau canadien avec le Conseil canadien du porc. Vous l'avez au niveau local aussi avec l'UPA, ISO 14000, etc., c'est relié avec le MAPAQ. On est en train d'étudier justement cette comparaison-là, comment ça peut arriver à se faire.

2080 Parce que nous, on ne cherche pas nécessairement à tout réinventer. S'il existe quelque chose d'intéressant, on va le prendre, puis ça va faire partie de la norme. Mais dans le processus d'analyse de faisabilité, oui, on tient compte de ça. Puis on verra si tout ça répond à nos principes de mettre en place des contrats de performance. On verra si ça met en place aussi quand quelqu'un y adhère, bien, y adhère d'une façon avec les mesures qui sont là? Est-ce qu'il faut y aller sur une base graduelle?

2085 Parce que quand on pense s'embarquer dans la technique du CSA ou le Conseil canadien du porc, ils ont des choses très intéressantes, mais, maintenant, c'est quelle est l'évolution et l'application de ces concepts-là dans le temps.

2090 Ça fait que nous, c'est une norme de processus, elle s'applique, on s'en va sur cette base-là. Sur l'autre côté, il faut voir comment tout ça se compare avec qu'est-ce qui existe. Est-ce une norme de processus ou c'est une norme de gestion de système, qui peut être différent là.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

2095

Puis il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux. C'est complémentaire que d'avoir une norme de processus, avec des standards à atteindre, et une norme de gestion aussi. Il n'y a pas d'incohérence entre les deux. La norme de gestion assure une façon de gérer. La norme de processus assure l'atteinte d'un standard.

2100

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

D'accord. Quand vous dites *processus*, c'est style ISO, quoi.

2105

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

Oui. Oui.

**M. YVAN LACROIX :**

2110

Oui, oui.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

2115

Exactement. Ça fait qu'il n'y a pas incompatibilité entre les deux.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

2120

**M. YVAN LACROIX :**

Mais, par contre, je veux que vous compreniez qu'avec la Fédération des producteurs de porcs, on est dans un processus aussi d'échanger ce genre d'information-là. On a eu une rencontre la semaine passée, puis ils nous expliquent aussi qu'est-ce qui se passe au niveau canadien, puis nous, on explique ce qu'on est en train de faire aussi. Ça fait qu'on essaie d'arrimer les réflexions à ce niveau-là. Ça ne se fait pas à base fermée. La transparence est là.

2125

Mais on a des principes, nous autres. Qu'est-ce qu'on veut, c'est surtout l'engagement rapide. C'est ça qu'on veut. L'exécution rapide des engagements faits au niveau d'une norme. On veut s'assurer qu'un matin, c'est ce qu'on propose comme norme, bien, ceux qui embarquent l'appliquent. C'est très important. On ne veut pas revivre ce qu'on vit aujourd'hui. Malgré tout ça.

2130

**LA PRÉSIDENTE :**

2135

Monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2140

Merci. À la page 36 de votre version écrite, la dernière phrase de la page nous dit que:

*«En effet, les craintes reliées à l'antibiorésistance ont forcé l'industrie à revoir l'utilisation des antibiotiques à des fins préventives ou comme facteur de croissance.»*

2145

Pourriez-vous nous dire un mot d'où en est rendue cette révision? Et, d'un autre côté, d'après vous, d'après vos membres, est-ce que l'industrie porcine pourrait produire dans un contexte où l'utilisation d'antibiotiques à des fins préventives et comme facteur de croissance était interdite? Et quel serait l'impact si l'industrie faisait face à une telle réalité?

2150

**M. YVAN LACROIX :**

2155

Premièrement, où ce qu'on en est rendu par rapport à ce concept-là d'antibiorésistance reliée à des antibiotiques sur une base préventive ou comme facteur de croissance, il y a un comité plutôt efficace, que j'ai soulevé tantôt, sur l'antibiorésistance, où on retrouve l'industrie, formé avec le groupe qualité du MAPAQ, et toute l'industrie est autour de la table et on apporte actuellement beaucoup de chiffres, comment qu'ils s'utilisent ou les quantités qui s'utilisent actuellement au niveau de la production porcine. Et, dans différentes productions aussi: avicole, ovins, tout ce qui peut s'utiliser, on est en train de faire le diagnostic, l'inventaire de tout ça.

2160

Donc, il y a déjà une conscientisation là, comment qu'on va gérer cette quantité de produits-là à utiliser comme facteur de croissance ou comme médicament tout court, comme curatif. Il y a un exercice qui est en train de se faire là. Oui, c'est voulu. Puis il y a des résultats qui vont sortir dans le temps.

2165

Il y a aussi l'autre aspect que je veux soulever où on en est rendu, il y a la recherche. Vous avez beaucoup, beaucoup d'entreprises, fabricants d'aliments, je parle de nos membres, sûrement il y a d'autres organismes qui, actuellement, mettent en test des alternatives aux antibiotiques. Que ça soit des levures, que ça soit des probiotiques, qui mettent en test depuis plusieurs années ce genre d'approche par rapport au remplacement des antibiotiques, surtout en prévention et comme facteur de croissance.

2170

2175

Par contre, il faut attacher quelque chose à ça. C'est qu'une production, c'est des êtres vivants, que ce soit 200 porcs dans une porcherie ou 1 000, c'est tout le haut statut sanitaire qu'il faut tenir compte de ça. On fait souvent référence en Europe, on enlève les facteurs de croissance, puis on enlève les antibiotiques comme préventifs, mais en même temps, possiblement qu'il s'utilise beaucoup, beaucoup de produits en curatif. Comparativement à avant, il y en a peut-être plus.

2180 Parce qu'il y a un statut sanitaire qu'il faut développer en parallèle. On ne peut pas dire  
 2185 demain matin: on enlève tout ça. Actuellement, je peux vous dire qu'il y a des producteurs qui ne  
 mettent aucun facteur de croissance, puis aucun antibiotique en prévention. Mais il y a un statut  
 sanitaire qui va avec ça. La biosécurité. Comment gérer ce statut-là? Il y a des concepts de  
 structure de production. On parle de production trois sites: la maternité est à un endroit, la  
 pouponnière à un autre endroit, puis l'engraissement est à un autre site. Ça fait que ça, il y a  
 toute une structure et un processus, on ne fait pas les trois sites pour le plaisir de le faire. Il y a  
 une raison à ça, c'est de réduire les quantités de médicaments. Même juste en prévention, tout  
 court, réduire les médicaments.

2190 Ça fait qu'il faut tenir compte de ça. Il y a des tests. Il y a des entreprises qui ont fait des  
 tests sans médicament, dans un milieu biosécuritairement correct et ils sont arrivés avec des  
 résultats très intéressants au point de vue de différence. Il n'y en avait presque pas, entre  
 antibiotiques ou pas.

2195 Donc, c'est important de retenir que, oui, ce facteur-là est important, mais, en même  
 temps, il y a quelque chose qu'il faut qui se développe en parallèle.

J'ai peut-être oublié votre deuxième question. Je ne sais pas si ça répond à la première,  
 mais à date, il y a beaucoup de travail qui se fait.

2200 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2205 Oui. La deuxième, c'était comment l'industrie réagirait et quel pourrait être l'impact sur ses  
 façons de procéder si c'était interdit. Mais avant de l'oublier, vous mentionnez qu'en Europe, on a  
 observé qu'en diminuant l'utilisation de médicaments à des fins préventives, ça a accru l'utilisation  
 à des fins curatives. Alors, c'est une chose intéressante. Auriez-vous de la documentation?

**M. YVAN LACROIX :**

2210 Bien, disons qu'elle est soulevée. Remarquez bien que c'est parce que nous aussi, on a  
 des membres qui sont impliqués dans les compagnies pharmaceutiques. Ça fait qu'ils sont  
 capables de voir la différence. Puis je crois à partir du CDPQ, l'échange qu'on a eu avec  
 monsieur André Broes, il faudrait regarder, mais je crois qu'il y a des éléments qui ont été sortis,  
 des commentaires semblables et avec des chiffres. Je ne voudrais pas m'avancer, mais ça a été  
 sérieusement avancé. Il faudrait faire attention. Tu peux enlever le préventif, mais, en parallèle,  
 2215 si tu n'as pas la structure pour supporter...

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

2220 C'est exactement ça. S'il n'y a pas de structure de production qui est associée à ces  
 changements-là -- c'est difficile de penser qu'on ne fait pas le mieux actuellement. Alors, s'il n'y a  
 pas une structure de production qui est mieux adaptée à la production sans ces éléments-là, bien,

je ne pense pas qu'on puisse faire mieux, même si on les enlève, ces médicaments-là. C'est un tout. Et, ça prend du temps aussi. Ça prend des délais un peu.

2225 **M. YVAN LACROIX :**

Mais il y a un bon exercice qui se fait actuellement, c'est très intéressant, puis la motivation est vraiment au niveau de cette équipe-là d'antibiorésistance au niveau du MAPAQ. C'est bien intéressant.

2230

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous avez mentionné dans vos principes qu'il est important d'assurer un bon contrôle et un bon suivi. Et il me semble vous avoir entendu dire aussi que donc ça prend de bons indicateurs de suivi. Est-ce que vous avez une réflexion de faite sur quels seraient les bons indicateurs de suivi, toujours en relation avec votre mécanisme d'implantation de projet?

2235

**M. YVAN LACROIX :**

2240

De cohabitation, vous parlez?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui.

2245

**M. YVAN LACROIX :**

Ou d'agricolconditionnalité. C'est sûr que je pourrais en soulever plusieurs. Parce que, un matin, supposons si quelqu'un a réussi à avoir son C.A., son PAEF, de voir si ces gens-là l'ont appliqué, mais en même temps, il faut voir s'il a soulevé les points de dire: bien, là, j'ai fait de l'épandage, je prohibe les fins de semaine, puis, etc., les rejets d'azote, j'ai comme l'impression qu'on n'aura pas le choix de voir au bout qu'est-ce que ça a donné.

2250

Donc, il va falloir revenir sur ces applications-là et de vérifier au bout par rapport aux indicateurs de performance, au point de vue de rejets d'azote, au point de vue de...

2255



**LA PRÉSIDENTE :**

2260 En d'autres termes, vous avez en tête des indicateurs de gestion, je dirais, et des indicateurs de résultats environnementaux.

**M. YVAN LACROIX :**

2265 De résultats, là. Je cherchais le terme.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

2270 Non, mais, en fait, dans la norme, qu'est-ce qui est proposé, c'est de normer certaines activités pour obtenir des standards, une norme de processus et, donc, les indicateurs, c'est s'assurer que ça soit suivi. Alors, c'est des indicateurs indirects actuellement.

2275 Les indicateurs directs, bien, c'est le seuil d'enrichissement, seuil d'enrichissement des sols. Mais on sait que s'il y a une bande, bien, il y a 90 % moins de risque de retrouver l'azote et le phosphore en surface dans le cours d'eau. Donc, c'est documenté en termes de résultats, ces outils-là qui vont être mis en place.

**LA PRÉSIDENTE :**

2280 D'accord. Une fois qu'on a ces indicateurs ou ces résultats en regard de certains indicateurs, dans votre cheminement, ça va jusqu'où? Est-ce que ce sont des informations qui sont partagées avec la population ou si ce sont des informations que vous transmettez seulement qu'au ministère de l'Environnement? Jusqu'où on va dans le partage de cette information?

**M. YVAN LACROIX :**

2285 Moi, je ne veux pas aller plus loin que nos consultants. Peut-être que je vais plus loin qu'eux.

**LA PRÉSIDENTE :**

2290 Vous avez le droit.

**M. YVAN LACROIX :**

2295 Non, mais qu'est-ce que je veux dire par là, c'est parce qu'on a le respect d'un processus d'analyse. Mais moi, je crois, pour en avoir discuté avec plusieurs aussi, si, à un moment donné, on embarque dans un comité stratégique de prévention de conflit ou de cohabitation sociale, la transparence, il va falloir qu'elle soit présente.

2300 Demain matin, il faut que le citoyen, même l'agriculteur autre que la production porcine, il va falloir qu'il voie exactement, dans tout ce plan-là, où en sont rendus les résultats. Sinon, encore une fois, les points de non-transparence et de perception vont se soulever et ils vont nous dire: «Vous cachez des choses encore. Vous avez peur de nous le dire.»

2305 Je crois, mon objectif, notre objectif, c'est de pousser jusque là. De s'assurer. Mais il faut que ce soit fait dans un processus bien établi. Pas question qu'on parte avec des chiffres, autant le citoyen que le non-citoyen, qu'on se promène, puis que ça n'a pas de bon sens. Puis on dit, regarde, on ne comprend pas ce qu'on fait. Puis on ne comprend pas non plus, parce que l'agriculture, c'est très technique. C'est une connaissance, puis quand on parle de technique,  
2310 bien, le citoyen n'est pas toujours à l'aise avec ça, puis il faut arriver à la vulgariser cette technique-là, vulgariser la mesure et le résultat. Mais il faut qu'il y ait un échange.

Si on fait un comité stratégique de développement, de cohabitation sociale, ce sont des règles de jeu qui vont être exigées. Sinon, en partant, si on dit: «Non, on ne peut pas vous  
2315 donner ça. On ne peut pas vous donner ça»... Bien, là, je m'avance. Peut-être que nos consultants vont dire: «Yvan, *sit down*», mais je ne pense pas qu'ils soient de même.

**LA PRÉSIDENTE :**

2320 Mais vous êtes comme le marché, vous êtes ouvert.

**M. YVAN LACROIX :**

2325 Peut-être mes membres vont m'arrêter, mais, moi, je crois à ça. Je suis prêt à prendre la responsabilité que j'ai dit. Puis, d'ailleurs, ça s'est discuté autour d'une table.

**LA PRÉSIDENTE :**

2330 Monsieur Beauchamp.

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

2335 Si ça ne marche pas, vous pourrez toujours vous trouver une job de consultant! Juste un mot, page 38, sur la veille stratégique. Vous dites:

*«L'AQINAC insiste aussi sur l'importance de maintenir une veille stratégique du développement technologique mondial sur cet enjeu.»*

2340 en parlant des enjeux sociaux. Là, on ne parle pas des enjeux techniques, on parle des enjeux sociaux. C'est dans la catégorie des enjeux sociaux.

**M. YVAN LACROIX :**

C'est ça. La salubrité des aliments. Sécurité alimentaire.

2345

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, mais pour moi, les enjeux sociaux, c'est plus complexe que ça.

2350

**M. YVAN LACROIX :**

Oui, oui, mais c'était une partie qui peut faire partie des enjeux sociaux. Vous avez les enjeux sociaux: la cohabitation sociale...

2355

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je suis dans la section, c'est vrai, vous avez raison, je suis dans la section sécurité alimentaire et pratiques d'élevages.

2360

**M. YVAN LACROIX :**

Exactement.

2365

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous connaissez votre document, c'est bon. À qui vous l'attribuez cette veille stratégique?

2370

**M. YVAN LACROIX :**

À qui on l'attribue? Cette veille stratégique?

2375

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui?

2380

**M. YVAN LACROIX :**

Moi, je crois, si on parle de porcs, elle doit partir de la Table filière porcine. Elle doit partir, il y a un organisme qui existe, le CDPQ, à mon avis, cette veille stratégique là, elle peut être existante. Elle sera faite en complémentarité, en complicité avec la Table filière porcine, moi, je crois.

2385

Et, là maintenant, il faudrait voir, est-ce qu'il faut qu'il s'ajoute à ça un comité pilote différent ajoutant d'autres personnes? Mais ma première optique, c'est de regarder déjà ce qui se fait au niveau des membres de l'AQINAC, qui font déjà cette veille stratégique-là, parce qu'ils vont à des congrès, ils se déplacent, ils ramènent de l'information. Tout ça peut converger, à mon

avis, via une Table filière et s'assurer qu'elle soit bien réfléchi et mise dans nos plans d'action, si ça s'applique aux conditions du Québec.

2390

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Mais vous n'avez pas pensé à d'autres organismes comme le Conseil de la science et de la technologie, ou des choses comme ça.

2395

**M. YVAN LACROIX :**

Comme je vous ai dit tantôt, j'ai parlé d'universités, d'autres organismes. Je ne les connais pas tous, mais le principe est là.

2400

**M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Ça va.

2405

**M. YVAN LACROIX :**

Probablement qu'il y en a qui vont être mieux placés que moi pour m'orienter.

**LA PRÉSIDENTE :**

2410

Alors, la dernière question pour monsieur Dumais.

**M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

2415

Merci. Votre mécanique pour rendre plus fluides, plus harmonieux les processus d'implantation des nouvelles productions est fort intéressante. Par contre, c'est bien sûr qu'en suivant toutes ces étapes-là, si on aboutit à un cas comme, j'imagine, les promoteurs le souhaiteraient que, au bout du compte, la population est rassurée, est convaincue et que, bon, le projet est accepté, alors tout ça va bien.

2420

Mais le plan B, si, après les explications, les rencontres, les tentatives de dialogue, les citoyens restent sur une position de refus, qu'est-ce qui se passe? Qu'est-ce qui se passerait dans un tel cas? Ou comment devrait être gérée la situation? Est-ce que la conclusion serait que le promoteur devrait se retirer?

2425

Parce qu'on sait que beaucoup des conflits, les plus venimeux, sont des conflits où les promoteurs, même devant des oppositions de citoyens, disaient: «On a le droit. On va devant les tribunaux, puis on oblige la municipalité à nous émettre le permis.» Alors, là, dans un cas comme ça, suggériez-vous que ce type de manière pour le promoteur de faire valoir ses droits soit abandonné et que le projet soit abandonné?

2430

**M. YVAN LACROIX :**

2435 Non. Je continue à croire que -- moi, si on passe à travers un comité, puis tout ce processus-là que vous soulevez, puis j'imagine que le promoteur qui va avoir embarqué dans ce processus-là, il est déjà d'accord à respecter le processus. Mais je ne suis pas convaincu, monsieur Dumais, qu'une fois qu'un projet est refusé, que la bonne foi est tout le temps là. Et de voir, des fois, c'est de dire: «On n'en veut pas de cochons, tout court», alors que tout est là, les conditions sont là, l'entente d'épandage est là, on étudiera le dossier rendu là.

2440 Si le producteur a lui-même appliqué les normes, on explique tout, c'est bien vulgarisé, puis on n'en veut pas, ce qui peut arriver, parce qu'il y en a qui disent: «On ne veut rien savoir», ça, je ne suis pas convaincu qu'on va laisser tomber le projet. Parce que s'il y a des normes, puis qu'on les a respectées...

2445 Mais là, j'imagine encore là que dans un processus, qu'on va garder un plan B, comment qu'on va gérer ça. Mais il faut tenir compte aussi que si c'est fait de bonne foi et les gens travaillent, puis on sent que la dynamique est là, puis le promoteur a embarqué dans ce processus-là aussi de bonne foi, j'ai comme l'impression qu'il risque d'y avoir soit, si c'est de bonne foi, on dit: «On va aller ailleurs, puis on va regarder s'il y a possibilité de l'implanter» en appliquant le même processus, ou, mais là, si ce n'est pas de bonne foi, bien, là, j'ai comme l'impression qu'il va y avoir des discussions reliées à des normes ou des règles, tout ça.

2455 C'est cette partie-là que je veux m'assurer, moi, qu'on ne dise pas non en partant. Peu importe le processus, qu'on ne dise pas non en partant, parce qu'un porc, c'est un porc, puis on ne veut rien savoir. Alors, que ça a un développement économique important, puis ça crée des emplois, puis on nourrit le monde. On verra.

**LA PRÉSIDENTE :**

2460 Mais il peut arriver des situations comme on a pu entendre au cours de nos consultations publiques où, par exemple la nappe phréatique est en cause, est en jeu et puis, je veux dire, c'est un inconditionnel là.

2465 **M. YVAN LACROIX :**

Bien, écoutez un peu. Bien, oui, c'est sûr. C'est un inconditionnel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2470 Donc, dans des situations comme celle-là, est-ce que vous pensez que le promoteur n'a pas d'autre choix que...

2475 **M. YVAN LACROIX :**

2480           Moi, je crois que quand on va embarquer dans le processus, il va y avoir des règles de jeu qui vont se donner en partant. Si vous soulevez des critères comme ça, comme je vous dis, je ne peux pas les avancer au complet, mais s'il se soulève des critères de même, semblables à ce que vous soulevez, si la nappe phréatique, c'est *no way*, bien, je viens de comprendre qu'en partant, on s'est dit d'avance: «On oublie ça.» Mais c'est ça qui va être la dynamique du groupe. Mais les règles de jeu, il va falloir qu'elles soient claires.

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

2485           À mon avis aussi dans ces situations-là, la région ne montre pas de potentiel de développement non plus -- dans le cadre d'un plan ou d'une évaluation du potentiel, si la région est saturée, elle est saturée là. Alors, ça, c'est un élément aussi qui va venir alimenter la discussion.

2490           **M. YVAN LACROIX :**

2495           Le plan de développement qu'on propose aussi, il va falloir qu'on tienne compte de ça, aussi. Le plan global. Si on met des zones en surplus, puis déjà la nappe phréatique est remise sérieusement en question, puis on insiste dans le plan de développement pour aller développer le projet là, mais, là...

**M. BENOÎT DÉSILETS :**

2500           Le potentiel est faible.

**M. YVAN LACROIX :**

Ça fait qu'il y aura ces critères-là qui vont être mis en question aussi.

2505 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la Commission tient à vous remercier d'avoir participé à la consultation publique et d'avoir partagé avec nous votre vision du développement durable de la production porcine au Québec. Merci.

2510 **M. YVAN LACROIX :**

Merci bien.

2515 **M. BENOÎT DÉSILETS :**

Bonjour!

2520 **LA PRÉSIDENTE :**

Au revoir! Donc, nous ajournons nos travaux et nous reprenons cet après-midi à 13 h. Il y a trois présentations cet après-midi.

\*\*\*\*\*

2525 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2530 ET J'AI SIGNÉ:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**